

**Bilan
socio
historique**

**20
ANS**

**d'enjeux de la Ligue
des droits et liberté
section Québec**





Département de sociologie

Laboratoire de recherches

La Ligue des droits et libertés - Section Québec : 20 ans d'implication sociale et de protection des droits et libertés



Par
Pier-Luc Castonguay et Charles-Alex Maranda

Sous la direction de Monsieur Dominique Morin
et sous la supervision de Monsieur Arona Moreau

Avril 2014

Nous remercions :

Tous les membres de la Ligue qui ont donné de leur temps en participant aux entrevues. Sachez que vos contributions ont été très utiles et que cette recherche n'aurait pas pu aboutir sans vos connaissances.

Sébastien Harvey, coordonnateur de la Ligue, qui nous a accordé de son temps afin de produire le rapport le plus exact possible.

Également :

Sincères remerciements à Arona Moreau qui nous a accordé de son temps sans compter, pour nous initier dans cette recherche à une rigueur intellectuelle qui caractérise son travail.

Un gros merci à Dominique Morin. Doué d'une grande écoute, il a su nous donner les bons conseils aux bons moments.

Résumé

La Ligue des droits et libertés section-Québec (LDL-Québec) fête ses 20 ans d'existence en 2014. Pour cette occasion, elle a sollicité une étude afin de produire un bilan socio-historique de l'évolution de son organisation et de ses enjeux. À partir de l'analyse des rapports d'activité, il a été possible de discerner trois (3) périodes qui marquent son évolution. La rétrospective de ces périodes a également été alimentée par six (6) entretiens semi-dirigés auprès de membres qui ont œuvré pour la LDL-Québec. La première période est celle du lancement de la section de Québec (1994-2001) : elle se caractérise par une recherche d'enjeux propres à la Ligue et des tentatives de s'ancrer dans la ville. La deuxième période en est une d'essor et de crise (2001-2006). La Ligue a davantage de ressources et tente de créer des liens avec d'autres organismes dans le but d'étendre sa mission de sensibilisation aux droits et libertés. Cette période aboutira à une crise puisque la Ligue manque de subvention pendant une année et également parce qu'elle se questionne sur son identité propre étant donné que ses enjeux sont étroitement liés aux partenariats avec d'autres organismes. Au cours d'une troisième période de professionnalisation de ses activités (2007-aujourd'hui), la LDL-Québec délaisse certains de ses liens avec d'autres organismes pour se concentrer sur ses ressources internes et s'orienter vers des sujets d'intervention plus spécifiques. Une valorisation du recours aux stages engendrera deux impacts majeurs : la professionnalisation de la section de Québec et un changement de génération au sein de sa militance.

Faits saillants

- La Ligue des droits et libertés - Section Québec est un organisme sans but lucratif, de type missionnaire qui œuvre principalement dans l'éducation et la sensibilisation aux droits et libertés. Le financement a toujours été une préoccupation de l'organisation.
- La Ligue des droits et libertés - Section Québec souhaitait explorer par cette étude comment les enjeux autour des droits et libertés ont influencé son évolution durant ses vingt ans d'existence.
- La relation entre le siège social de la Ligue des droits et libertés (Montréal) et ses sections (Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Estrie) a un impact réel sur l'indépendance et l'autonomie de ces dernières et sur leur capacité à trouver des financements ou subventions à la hauteur de leurs ambitions.
- Nous avons effectué six (6) entretiens semi-dirigés, d'une durée approximative d'une (1) heure avec des membres s'étant impliqués dans les activités de la Ligue, cela nous a permis d'obtenir des informations complémentaires à une analyse des rapports d'activités afin de produire un bilan de l'évolution de la LDL-Québec (1994 à 2014).
- Trois périodes ont été distinguées :
 - Première période : période de lancement (1994-2001)
 - La Ligue a d'abord eu de la visibilité grâce à des interventions sur la démocratie municipale. La couverture de ce sujet est à l'origine d'une des premières subventions de la Ligue.
 - Les ateliers sont le principal outil que la Ligue a utilisé pour mener à bien sa mission d'éducation aux droits auprès des jeunes.

- Deuxième période : période d'essor et de crise (2001-2006)
 - Entre 2001 et 2006, la conjoncture politique est particulièrement mouvementée pour les organismes communautaires: attentats du 11 septembre 2001, Sommet des Amériques de Québec (2001), élection majoritaire du gouvernement Libéral du Québec (2003). Cela contribue à rapprocher les organismes communautaires, dont la Ligue.
 - La Ligue bénéficie d'une forte visibilité du fait de son association avec d'autres organismes, ce qui multiplie les enjeux sur lesquels elle intervient.
 - Privée de subvention pendant une année, et se questionnant sur son identité du fait de ses nombreux partenariats, la Ligue sera en crise entre 2006-2007.
- Troisième période : période de professionnalisation (2007-aujourd'hui)
 - Dans sa restructuration interne, pour faire face au resserrement des politiques de subventions, la Ligue va privilégier les stages afin d'assurer le fonctionnement de ses activités
 - Le membership de la Ligue s'est progressivement rajeunie entre 2008-2010, il se compose maintenant pour une part importante d'étudiants en droit et en service social qui se sont initialement impliqués par l'entremise des stages.
- La scolarité des membres de la Ligue est toujours restée d'un niveau très élevé.
- La Ligue a réussi à s'ancrer dans la ville de Québec, mais son membership ne s'accroît pas : l'objectif de la première année était de 100 membres. Entre 2009 et 2013, la section de Québec compte en moyenne 69 membres.
- La majeure partie des membres interrogés sont satisfaits de ce que la Ligue est devenue.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre I : Émergence et expansion des droits et libertés	3
- 1.Deux organisations et une conférence internationale	3
- 2.La Ligue au Canada, au Québec et à Québec	8
Chapitre II : La Ligue de Québec, depuis vingt ans	12
- 1.Organisation.....	13
- 2.Histoire de la Ligue d’après les rapports d’activités	15
- 3.Analyse de l’organisation de la LDL-Québec.....	20
Chapitre III. Méthodologie	26
- 1.Recherche documentaire.....	26
- 2.Présentation du schéma d’entretien	31
Bilan de la LDL-Québec après vingt ans d’activités	33
Chapitre IV. Période de Lancement (1994-2000).....	34
- 1.Pré-lancement (1994-1997)	34
- 2.La LDL-Québec de plus en plus active (1998-2001)	43
Chapitre V. Période d’essor et de crise (2001-2007).....	47
- 1.Diversification dans le réseau de la LDL-Québec	47
- 2.Crise.....	52
Chapitre VI. Période de professionnalisation (2007-2014)	55
- 1.Réorganisation de la Ligue	55
- 2.Changement dans le membership.....	59
Chapitre VII. Analyse des recommandations des membres	69
- 1.Membre de la première période : Claude	69
- 2.Membre de la première période : Alex	71
- 3.Membre de la première période : Charlie	72
- 4.Membre de la deuxième période : Kim	77
- 5.Membre de la troisième période : Maxence	80
Conclusion	84

Bibliographie.....	86
Annexes.....	I
Annexe I : Schéma d'opérationnalisation.....	II
Annexe II : Schéma d'entretien.....	III
Annexe III : Lettre de sollicitation	VI
Annexe IV : Formulaire de consentement.....	VII
Annexe V : Pages couverture non utilisées	X

Introduction

L'Homme en société doit adopter des comportements et des attitudes afin de nuire le moins possible à lui-même et à autrui. Le respect mutuel des humains est fondamental pour le bien-être de tous. L'un des moyens d'atteindre ce respect mutuel est d'établir des droits de la personne et de s'efforcer de les faire respecter. Ces droits doivent primer sur les pouvoirs et les autorités afin que chacun puisse en jouir de manière équitable. Un second atout permettant la coexistence paisible des humains est la liberté de chacun. Comme les droits, les libertés des personnes devraient être égales et respectées de tous et chacun. Une phrase permettant de bien cerner l'idée de l'égalité entre les libertés de chacun est la suivante : « Les limites de la liberté individuelle ne sont placées qu'au point où elle commencerait à nuire à la liberté d'autrui. C'est à la Loi à reconnaître ces limites et à les marquer. » Cette phrase d'Emmanuel Joseph Sieyès remonte au temps de la Révolution française. Ce principe demeure bien que les droits et libertés des hommes et des femmes ont considérablement évolué dans leur définition et leur institutionnalisation au cours du 20^e siècle.

La Ligue des droits et libertés du Québec (LDL) a été fondée à Montréal en 1963. La LDL est un « organisme indépendant et non-partisan, qui défend et fait la promotion de tous les droits proclamés dans la Charte internationale des droits de l'Homme ». Ce siège social regroupe trois sections régionales en plus de celle de Montréal : Estrie, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec. La section de Québec s'est implantée à Québec en 1994. En 2013, elle compte 77 membres individuels et 12 membres collectifs. Au fil de son évolution, la LDL-Québec s'est distinguée des autres sections en se spécialisant dans l'éducation et la sensibilisation des droits auprès de la jeunesse.

En 2014, la LDL-Québec fêtera ses vingt (20) ans. Elle a donc sollicité le département de sociologie de l'Université Laval pour une étude visant à dresser un bilan rétrospectif de ses actions afin d'avoir une meilleure connaissance d'elle-même et de pouvoir ainsi mieux orienter ses actions futures. Le mandat de cette étude est de dresser un bilan pour comprendre : **comment a évolué la LDL-Québec, depuis sa formation il y a 20 ans,**

dans son organisation, dans son membership, dans ses buts et ses actions et dans les représentations sociales de ses membres.

Pour répondre à ce mandat, nous avons analysé le contenu des vingt rapports d'activités de la Ligue. Cela nous a permis de distinguer trois (3) périodes dans le développement de cette organisation. Ces trois (3) périodes ont été enrichies par des entretiens individuels semi-dirigés auprès de six (6) membres actifs répartis dans ces trois périodes.

Ce rapport est divisé en sept (7) chapitres. Le premier chapitre présente le contexte d'émergence de la thématique des droits et libertés, son institutionnalisation et son expansion au fil du temps à l'échelle internationale et introduit les conditions qui sont à l'origine de son avènement au Canada, au Québec et à Québec. Le second chapitre expose les apports théoriques qui seront mobilisés pour analyser l'organisation. Il présente les différentes dimensions d'une organisation : la structure organisationnelle, l'environnement, les membres, les représentations sociales des membres et les actions et buts de l'organisme. Le troisième chapitre décrit la méthodologie de recherche et explique la composition du schéma d'entretien semi-dirigé.

Les chapitres quatre (4), cinq (5) et six (6) présentent l'analyse des périodes que la Ligue a traversées. Le chapitre quatre (4) traite de la période de lancement (1994-2001). Ce chapitre examine le contexte de fondation de la LDL-Québec dans la ville de Québec et raconte comment, à partir d'un noyau de membres syndicalistes, la LDL-Québec a pu s'approprier les enjeux qui vont guider sa ligne d'action au fil des années qui vont suivre. Le chapitre cinq (5) relate la deuxième période, celle d'essor et de crise (2001-2006). La Ligue aura plus de moyens et de visibilité pour se développer. Mais dans la vague altermondialiste, elle est sollicitée par des organismes avec lesquels elle fonde des partenariats par la suite. Le chapitre six (6) rend compte des particularités de la période de professionnalisation (2007-aujourd'hui). Au cours de laquelle la section de Québec s'est retirée des partenariats avec d'autres organismes afin de se concentrer sur des enjeux plus précis et en rapport avec sa mission. En outre, elle s'est concentrée sur ses ressources internes en favorisant les stages, ce qui va professionnaliser ses activités. Les stages vont aussi entraîner un changement de génération, donc une modification de la manière d'aborder les enjeux qui interpellent la Ligue. Le chapitre sept (7) s'attarde finalement

aux perceptives d'avenir des membres : les recommandations que les membres interviewés tiennent à présenter à la Ligue pour orienter ses actions futures.

Chapitre I : Émergence et expansion des droits et libertés

Le concept de droit de la personne remonte à aussi loin que le 17^e siècle. À la suite des guerres civiles anglaises, en 1689, le *Bills of Right* (déclaration des droits) fut adopté pour répondre à l'aspiration du peuple britannique à la démocratie (Ligue des droits de l'homme, 2008). La France se dota également d'une charte exactement un siècle après l'adoption du *Bills of Right*. La Révolution française de 1789 donna lieu à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*; cette Déclaration proclame l'égalité universelle des individus. Malgré ces avancées en matière de droits de l'homme, ce n'est qu'au 19^e siècle que l'on voit se former des ligues organisées ayant pour objectif de défendre droits et libertés. À l'époque, la majorité des ligues à travers le monde sont des ligues françaises et allemandes.

1. Deux organisations et une conférence internationale

Cette section présente la fondation et le développement de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'organisation des Nations-Unies (ONU). Suivra une présentation de la conférence de Genève qui a été déterminante dans l'énonciation des droits et libertés

1.1. La FIDH

Dès 1922, près de vingt ligues nationales se réunissent pour former la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Cette organisation devient alors la toute première organisation de type international qui défend les droits de l'Homme. Son

mot d'ordre est « *La paix par les droits de l'Homme* » (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, 2012). Ce regroupement de plusieurs ligues des droits de l'Homme est le premier signe d'une universalisation des droits et libertés des humains. Cette universalisation des droits et libertés des humains désigne la première forme d'unification pour les droits et libertés des humains au niveau mondial. Parmi ses démarches pour instaurer des droits internationaux, on peut citer son implication dans l'établissement d'une Cour criminelle internationale permanente (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, 2012) en 1927. Dès ce moment, elle prône l'adoption d'une déclaration mondiale des droits de l'Homme. La FIDH fut donc la première organisation internationale à promouvoir les droits économiques et sociaux des individus.

Durant les années 1930, la FIDH participe à la lutte contre le nazisme. À cette époque, Victor Basch est le cofondateur et président de la FIDH. Ironiquement, Basch fut assassiné par la milice française parce qu'il était juif. Cet événement a marqué les partisans des droits et l'homme. Il a influencé René Cassin et Joseph-Paul Boncour qui participeront plus tard à la rédaction de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, 2012). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la FIDH est dispersée et discrète; mais dès la fin de la guerre, elle se reconstitue et développe des actions de protection des droits de l'Homme. Elle a été très impliquée dans l'initiative de l'ONU pour concevoir la première charte des droits de l'homme reconnue internationalement : la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. La FIDH a également pris de l'expansion en fondant de plus en plus de Ligues dans le monde : après la chute du mur de Berlin en 1989, elle a instauré de nombreuses Ligues en Europe de l'Est et en Afrique. Son implication dans la défense des droits de l'homme a été croissante et elle est encore aujourd'hui partie prenante des grands enjeux internationaux.

1.2. L'Organisation des Nations Unies

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, qui a multiplié les atteintes aux droits et libertés des individus, cinquante et un (51) pays déterminés à maintenir la paix et la

sécurité internationale se rassemblent pour fonder l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU) le 28 octobre 1945 (Organisation internationale des Nations Unies, 2013). La création de l'ONU sera la manifestation de la volonté de la communauté internationale de ne plus laisser se produire des atrocités comme celles ayant eu lieu durant la première moitié du 20^e siècle. L'Organisation internationale des Nations Unies (ONU) possède un caractère unique dû à sa dimension internationale et sa Charte fondatrice. L'ONU constitue un forum où ses 193 états membres peuvent exprimer une opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organismes ou comités (Organisation internationale des Nations Unies, 2013). L'ONU s'intéresse à un grand nombre de questions dont, entre autres : le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, l'aide en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération des armes, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, l'égalité des sexes ainsi que la promotion de la femme, le développement économique et social, la santé publique, l'augmentation de la production alimentaire, etc.

Trois ans après la formation de l'ONU, qui regroupait alors 58 états membres au total, l'Assemblée générale adopta la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) le 10 décembre 1948 à Paris, au Palais de Chaillot (Déclaration universelle des droits de l'homme, 2013). Cet événement mémorable fit du 10 décembre la journée mondiale des droits de l'homme, célébrée partout à travers le monde. La DUDH est, pour chacun, une source de promotion de l'exercice universel des droits de l'homme et d'inspiration. Cette déclaration représente une affirmation mondiale de la dignité et de l'égalité inhérentes à tous les êtres humains.

La DUDH ne fut pas produite en une rencontre, elle est le résultat d'un long processus entamé depuis la première Assemblée générale de l'ONU en 1946. La tâche de formuler le projet préliminaire de Charte internationale des droits de l'homme fut confiée à un comité de rédaction comprenant des membres de la Commission des droits de l'Homme sélectionnés en fonction de critères de répartition géographique (Déclaration universelle des droits de l'homme, 2013). La Commission des droits de l'homme comprenait 18 membres de divers horizons politiques, culturels et religieux. Eleanor Roosevelt, la veuve

du Président américain Franklin D. Roosevelt, présida le comité de rédaction de la DUDH. À ses côtés se trouvaient le Français René Cassin, qui écrivit le premier texte de la Déclaration, le Rapporteur du comité, le Libanais Charles Malik, le Vice-Président Peng Chung Chang de la Chine, et John Humphrey du Canada, Directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies, qui prépara le premier plan de la Déclaration. La DUDH fut composée à l'époque où il y avait une division entre le bloc de l'Est et l'Occident; par conséquent, faire des compromis et trouver une entente sur l'essentiel de ce document fut une tâche gigantesque. Les compromis ont abouti à des thématiques très larges et dans le contexte de la guerre froide, les blocs de l'Est et l'Ouest se sont approprié les dimensions des droits de l'homme qui étaient en accord avec leurs visées politiques. Les États-Unis ont surtout insisté sur les libertés individuelles et le droit à la propriété, alors que l'URSS soulignait le caractère de droit collectif et d'égalité de condition. Ces conceptions des droits et libertés ne seront réconciliées qu'en 1993 à la convention de Vienne. Cela dit, dans l'époque de l'après-guerre, la DUDH a représenté une avancée significative en matière de droit de l'homme. Bien que symbolique sous certains aspects, elle a été une source d'inspiration pour une multitude d'instruments internationaux valorisant la protection et la promotion des droits de l'Homme. En voici quelques-uns (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 2013) :

- Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) 1965
- Comité des droits de l'homme (CCPR) 1966
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) 1966
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) 1979
- Comité contre la torture (CAT) 1984
- Comité des droits de l'enfant (CRC) 1989
- Comité des travailleurs migrants (CMW) 1990
- Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) 2006

Cette charte a permis à l'ONU de se rapprocher de son objectif principal : créer un monde

plus sécuritaire pour les générations présentes et futures. Cet objectif se divise en plusieurs buts : maintenir la paix dans le monde, développer des relations amicales entre les nations, aider les nations à travailler ensemble pour éradiquer la pauvreté, vaincre la faim, la maladie, l'analphabétisme et encourager chacun à respecter les droits et libertés d'autrui. L'ONU a mis sur pied un programme alimentaire mondial qui nourrit en moyenne 90 millions de personnes, par année, dans 75 pays (Organisation internationale des Nations Unies, 2013).

1.3. La Conférence de Vienne

Un événement incontournable en lien avec les droits et libertés des individus est la conférence qui a eu lieu à Vienne en 1993. Dès 1989, l'Assemblée générale désire convoquer une réunion mondiale qui aurait comme devoir d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés, depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le domaine des droits de l'homme. De plus, cette réunion devait identifier les obstacles liés aux droits de l'homme ainsi que trouver les moyens afin de les surpasser. La conférence mondiale sur les droits de l'homme du 14 juin au 25 juin 1993 à Vienne réunissait les représentants de 171 États ainsi que de plus de 800 organisations non gouvernementales (ONG) qui ont su partager leurs expériences, les examiner ainsi qu'en tirer profit (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 1995). La Déclaration de Vienne et son adoption indiquent le début d'un nouvel effort qui consolidera et appliquera l'ensemble des instruments divers en lien aux droits de l'homme.

En 1992, lors de la préparation de la Déclaration de Vienne, l'Assemblée générale prévoyait d'étudier le lien entre le développement, la démocratie et les droits économiques, civils, culturels, sociaux et politiques ainsi qu'une évaluation de l'efficacité des mécanismes et méthodes de l'ONU dans l'optique de permettre à l'Organisation de disposer davantage de ressources financières pour ses activités reliés aux droits de l'homme. Lors de la session finale, le secrétaire général de la Conférence (M. Ibrahim Fall) a déclaré que la Déclaration de Vienne présenterait un « cadre de planification, de dialogue et de coopération qui permettrait une approche globale de la promotion des

droits de l'homme et ferait appel à des acteurs de tous les niveaux - international, national et local » (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 1995).

Les résultats de la Conférence de Vienne sont nombreux. On peut citer, entre autres, la promotion et la protection des droits des femmes, des enfants et des peuples autochtones, la mise en place d'un rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, la recommandation à l'Assemblée générale de proclamer une Décennie internationale des peuples autochtones du monde, recommandations en lien avec la capacité de suivi du système des Nations Unies. De plus, la création d'un poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme (M. José Ayala Lasso fut la première personne à occuper ce poste). La Déclaration a également insisté sur la nécessité de ratifier les autres instruments reliés aux droits de l'homme et d'affecter des ressources additionnelles au Centre pour les droits de l'homme (Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993). Dans son discours de clôture devant la Conférence, M. Fall a conclu qu'« en adoptant cette déclaration, les États membres de l'Organisation des Nations Unies se sont solennellement engagés à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et à entreprendre, tant individuellement que collectivement, des activités et des programmes tendant à faire de la jouissance des droits de l'homme une réalité pour chaque être humain » (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 1995).

2. La Ligue au Canada, au Québec et à Québec

Cette section rend compte de la manière dont la Ligue a vu le jour au Québec et présente deux textes officiels, fédéral et provincial, qui ont joué un rôle important dans la reconnaissance juridique des droits et libertés au Québec. La présentation n'est pas chronologiquement linéaire, car elle possède une ligne directrice qui part du général (Canada) pour aller jusqu'au particulier (Québec).

2.1. Loi constitutionnelle de 1982 au Canada

Pour ce qui est de l'adoption des principes des droits de l'homme au Canada, la Loi constitutionnelle de 1982 fut une occasion d'affirmer les principes de libertés auxquelles les Canadiens aspirent. Le 17 avril 1982, le Premier ministre Pierre Elliot Trudeau, le fondateur de la ligue des droits et libertés dans la province de Québec, ainsi que le procureur général du Canada, Jean Chrétien, ont signé avec la reine Élisabeth II la loi de 1982 sur le Canada, également connu sous l'appellation de « Canada Bill » (Archives Radio-Canada, 1982). Cette Loi amena la Constitution canadienne de 1867 à reconnaître le caractère des droits de l'Homme prévu par la Charte canadienne des droits et libertés. Cette Charte canadienne des droits et libertés garantit plusieurs aspects : libertés d'opinion et d'expression, liberté de la presse, de croyance, d'association, droits démocratiques des citoyens, liberté de circulation quant aux entrées et sorties du pays, droit à la vie, à la sécurité de sa personne, droit à la protection contre les fouilles, perquisitions abusives et détention arbitraire, droits à l'égalité devant la loi, etc. La Charte canadienne des droits et libertés s'applique au parlement et au gouvernement du Canada, pour tous les domaines relevant du Parlement, y compris ceux qui concernent les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Elle s'applique également au gouvernement de chaque province, à la législature et à tous les domaines relevant de cette législature (Loi constitutionnelle de 1982).

2.2. La Ligue des droits et libertés

La Ligue des droits de l'homme fut créée au début des années 1960, plus précisément le 29 mai 1963. À la suite de la fin du régime de Duplessis, la province de Québec entre dans la période que l'on appelle la Révolution tranquille (modernisation et démocratisation de la société québécoise). Plusieurs défenseurs des libertés civiles, qui avaient fait leur preuve lors du régime de Duplessis, sont à l'origine de la création de la Ligue des droits de l'homme (LDH). Parmi ces gens, il y avait Pierre Elliott Trudeau, Jacques Hébert, Frank Scott, Gérard Pelletier et Thérèse Casgrain (Ligue des droits et libertés, 2013; p.4). À cette époque, la LDH avait beaucoup à exécuter en matière de

droits de l'homme au Québec. Cela est dû au fait que malgré les avancées des droits dans le monde, le règne de Duplessis – aussi connue sous le nom de grande noirceur – a stagné au niveau de l'évolution des principes des droits et libertés au Québec. Lors du congrès de fondation de la LDH à Montréal, Pierre Elliott Trudeau a présenté trois objectifs de l'association aux 72 personnes présentes (Ligue des droits et libertés, 2013; p.14) :

- 1) Protéger tous les droits de l'homme, en particulier les libertés fondamentales et l'égalité de tous devant la loi (sans distinction de sexe, de religion ou d'origine ethnique)
- 2) Informer le public des lois et intervenir en faveur des parties lésées
- 3) Réclamer des modifications aux lois.

La LDH, qui deviendra la Ligue des droits et libertés (LDL) en 1978, a joué un rôle important dans l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Elle a également contribué à la création de la Commission des droits de la personne ainsi qu'à l'établissement, en 1990, du Tribunal des droits de la personne (Ligue des droits et libertés, 2013; p.19). Dans ses premières années d'existence, la LDL se développa simultanément en lien avec plusieurs phénomènes sociaux : montée du nationalisme québécois et du mouvement de décolonisation, montée du mouvement féministe et des droits civiques ainsi que la mise en place de divers programmes sociaux. La LDL intervient également pour la reconnaissance des droits de groupes discriminés ou marginalisés : les jeunes, les femmes, les immigrant(e)s, les personnes handicapées, les détenu(e)s et les assistés sociaux. La reconnaissance des droits linguistiques et culturels est également un aspect prôné par la LDL.

Dès les années 1970, la LDL est l'une des premières organisations de la société civile québécoise qui intervient dans le domaine de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Dans les années 1980, la LDL fit remarquer que la pauvreté constitue une atteinte à la dignité des personnes ainsi qu'une violation majeure de droits humains (Ligue des droits et libertés, 2013; p.6). Depuis 1993, la LDL s'inspire de la Déclaration de Vienne et de la DUDH pour réaffirmer l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains. Elle propose un projet de société qui serait fondée sur la solidarité, la liberté, la justice et l'égalité. La LDL est intervenue à quelques reprises lors de l'examen du Canada

par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels afin de réclamer que le Canada et le Québec soient en mesure d'accorder la même valeur juridique aux droits civils et politiques.

Afin de mieux défendre les droits et libertés à travers la province de Québec, la LDL dut créer des sections régionales. Il y a trois sections régionales à la LDL : la Section Estrie, la Section Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Section Québec. Les membres de la Ligue peuvent former une section régionale, conformément au chapitre 9 des Statuts et Règlements de la Ligue des droits et libertés convenu en 1994, même année qu'est fondée la Ligue des droits et libertés - Section Québec. C'est sur cette section de Québec que cette étude portera son attention.

2.3. La Charte québécoise des droits et libertés

Dans les années 1970, plusieurs provinces canadiennes possèdent des lois qui ont pour fonction de protéger les droits et libertés des individus. Toutefois, la province de Québec ne fait pas partie de celles-ci. Le Québec utilise le Code civil pour défendre les droits de la personne, mais cela n'apparaît plus suffisant pour le contexte social et la LDH. La Ligue entreprend donc de convaincre le gouvernement d'introduire une loi qui protégerait les droits et libertés des individus (Commission des droits de la personne, 2013).

Le 29 octobre 1974, Jérôme Choquette (ministre de la Justice) dépose un projet de loi à l'Assemblée nationale qui est en lien avec les demandes faites par la LDH. Moins d'un an après, le 27 juin 1975, la Charte des droits et libertés de la personne, qui prévoit la création de la Commission des droits de la personne, est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale (Commission des droits de la personne, 2013). L'ouverture officielle de la Commission et l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés se feront en 1976. La Charte est inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ces deux pactes, adoptés en 1966, reconnaissent les droits et libertés qui protègent les individus contre l'ingérence de l'État et ils imposent aux États d'agir pour le bien-être de la

population à l'aide de mesures visant à leur assurer un droit au logement, au travail, à l'éducation, à l'égalité, à la libre expression, etc.

La Charte des droits et libertés de la personne, propre à la province de Québec, considère plusieurs aspects (Charte des droits et libertés de la personne, 2013) :

- Tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer son épanouissement et sa protection.
- Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en valeur et ont droit à une égale protection de la loi.
- Le fondement de la justice, de la liberté et de la paix est le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre hommes et femmes et la reconnaissance des droits et libertés.
- Les droits et libertés de la personne sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être en général.
- Affirmer les droits et libertés dans une Charte de la personne permet une garantie par la volonté collective de mieux protéger sa population contre toute violation.

La description du contexte d'émergence des droits et libertés du niveau mondial jusqu'au niveau provincial permet de bien saisir comment la lutte, concernant la défense et la promotion des droits et libertés, a évolué et demeure importante au Québec. La lutte des droits et libertés diffère selon son contexte régional. L'objectif du second chapitre est de comprendre l'organisation de la LDL-Québec dans ses activités et dans son application régionale de la défense et de la promotion des droits et libertés.

Chapitre II : La Ligue de Québec, depuis vingt ans

La Ligue des droits et libertés – Section Québec est une organisation de défense et de promotion des droits de l'homme. Depuis vingt ans, elle se spécialise principalement dans l'éducation auprès des jeunes et sensibilise la population contre la discrimination.

Pour comprendre l'évolution de ses enjeux, il faut s'attarder à la notion d'organisation et au contexte interne de la Ligue puisque les enjeux vont émerger de ce contexte.

1. Organisation

L'analyse de cette organisation sera clarifiée par le recours à quelques notions de la sociologie des organisations. Il faudra aussi tenir compte de la nature de cette organisation : une organisation à but non lucratif orientée vers la défense des droits de l'homme.

1.1. Sociologie des organisations

L'organisation se définit comme : « une entité de coordination possédant des frontières identifiables et fonctionnant de façon durable pour atteindre un ou des objectifs partagés par les participants » (Robbins, 1987; p.33). Dans toutes organisations, il y a une coordination, des membres, des buts et des représentations sociales. La coordination désigne la manière dont seront attribuées les tâches nécessaires à l'atteinte des buts. Les participants sont des individus qui ont choisi d'intégrer l'organisation de leur plein gré. Leurs motivations varient d'une organisation à l'autre, nous y reviendrons plus tard. Les buts représentent les objectifs qui unissent les membres. Néanmoins, les membres entretiendront tous une représentation sociale par rapport aux buts. Comprendre ces représentations permet de mieux aborder les buts de l'organisation.

1.2. Organisation à but non lucratif

.La LDL-Québec est une organisation à but non lucratif (OBNL), ce qui influence le fonctionnement de l'organisation. L'organisation à but non lucratif est « un organisme dont l'objet est de servir le bien public plutôt que de réaliser des bénéfices et dont les gains nets ne sont pas distribués aux propriétaires ou aux actionnaires (comme c'est le cas dans les entreprises privées) ni aux membres ». Également, la Ligue se distingue d'autres

OBNL, comme des coopératives, par le fait qu'elle n'assure pas d'avantages sociaux ou une redevance à ses membres en échange de leurs services. Elle n'a pas de revenu autonome, elle dépend des dons, subventions et de l'implication de membres bénévoles et volontaire. La difficulté à trouver des ressources est donc toujours un problème et un défi pour l'organisation qui dépend de l'implication de bénévoles. Les organisations fonctionnant principalement de l'implication de bénévoles incluent deux difficultés immédiates : l'adhésion de nouveaux bénévoles dans l'organisation et le maintien de l'implication actuelle. Il est difficile pour une organisation d'attirer de nouveaux membres si elle ne peut leur proposer quelque chose en échange.

1.3. Les défis liés à la défense des droits et libertés

La défense des droits de l'homme est une cause qui ne présente que peu de résultats dans l'immédiat. Ainsi, il est difficile de présenter aux membres de la Ligue le résultat de leurs actions : cela ajoute à la difficulté de les motiver. Aussi, la défense des droits de l'homme dépendra des contextes qui s'imposent à elle. La notion de droits de l'homme peut être valorisée dans un contexte où les droits de l'homme sont réellement et ouvertement bafoués. Inversement, un manque de sujets d'actualité publique entraînera-t-il peut-être un vide dans l'engouement pour les droits de l'homme. La LDL-Québec a donc des caractéristiques qui la prêtent à être instable en fonction des événements : l'implication des membres ou le financement peuvent être affectés par des enjeux particuliers et ainsi changer la dynamique interne de la Ligue.

1.4. La Ligue : L'organisation solidaire orientée vers un but

Dans la typologie des systèmes d'incitations de Clark et Wilson (1961), la Ligue se situerait probablement entre l'organisation solidaire et l'organisation orientée vers un but. L'organisation solidaire apporte des récompenses intangibles, comme le plaisir de contribuer. Dans cette organisation, la définition de buts concrets est très importante pour favoriser l'implication des individus : ceux-ci doivent sentir que leurs actions sont utiles.

En même temps, la Ligue a probablement des traits de l'organisation orientée vers un but. Cette forme d'organisation se justifie par ses buts. Les objectifs de cette organisation doivent être larges pour inclure les membres et pour permettre des victoires symboliques. La Ligue se situerait donc entre ces deux points difficilement conciliables.

2. Histoire de la Ligue d'après les rapports d'activités

À partir des rapports d'activité, nous allons tenter de produire une périodisation de l'histoire de la Ligue. Puisque la Ligue est dépendante des moyens qui s'offrent à elle, nous produirons ici une séparation qui tient compte d'un changement dans les moyens à sa disposition. Nous esquissons également une chronologie, depuis sa fondation, des sujets qui l'on intéressés. Cette analyse permet de définir trois périodes dans l'histoire de la LDL-Québec : une période de lancement, une période d'essor et une période de professionnalisation. Cette périodisation sert à différencier les périodes pour mieux traiter (avec les membres) les enjeux qui pourraient être liés à l'évolution de l'organisation et de son contexte.

2.1. Période de lancement

La période de lancement se situe du début de la Ligue en 1994 pour se terminer vers 2000. Cette période est caractérisée par un manque important de moyens. La Ligue ne dispose pas encore de financement ou de local fixe. L'implication est entièrement bénévole : elle dépend du temps que les membres peuvent accorder à la Ligue en dehors de leur travail. Au niveau des moyens à sa disposition, la Ligue dépend grandement de l'expertise de ses membres : ceux qui ont choisi d'intégrer la ligue des droits et libertés ont forcément un intérêt pour cette question, ils ont déjà une maîtrise du sujet qui sera nourri au fil de leurs actions. Les moyens d'action seront essentiellement des tables rondes, des forums et des colloques pour faire avancer certains débats de société.

Les sujets qui sont traités ne sont que très rarement reportés d'une année à l'autre. Il s'agit de sujets qui valent pour une année, mais qui ne semblent pas avoir de suivi. Parmi

ces sujets, on peut noter des débats sur la liberté de la fonction publique, la liberté scientifique, la défense juridique de deux citoyens ayant des démêlés avec l'immigration.

Ce n'est qu'à partir de 1998-1999 que l'on voit émerger des sujets qui préoccuperont la Ligue de manière continue. La question de la citoyenneté et celle de la relation entre les jeunes et la police émergeront durant cette période et occuperont une grande place dans les implications de la Ligue. La question de la citoyenneté est assez large, elle se caractérise par une volonté de sensibiliser les citoyens à leurs droits et devoirs. Sa définition étant large, elle a pu prendre différentes formes au cours des années qui ont suivi. La question des jeunes et de la police restera présente dans les préoccupations de la Ligue jusqu'à nos jours. Au départ, cet enjeu a émergé d'un conflit entre les jeunes et la police sur la place d'Youville : un conflit où la Ligue n'a pas pu intervenir faute de moyens. Dans les années qui ont suivi, elle a produit des ateliers pour éduquer les jeunes sur leurs droits et responsabilités en tant que citoyen.

Cette période se caractérise aussi par une volonté de faire connaître la Ligue dans la ville de Québec et d'attirer de nouveaux membres. Si l'objectif d'attirer des membres a été un sujet important à cette époque plus qu'aux autres, il est tout de même toujours resté présent jusqu'aux derniers rapports d'activités de la LDL-Québec. À titre d'information, la Ligue s'était initialement fixé l'objectif d'atteindre cent (100) membres dès la première année.

La Ligue commence avec la valeur symbolique d'être une organisation de défense des droits de l'homme qui lui a permis d'attirer des personnes intéressées par la cause. Mais au cours de cette période, la Ligue a de la difficulté à atteindre pleinement les objectifs qu'elle souhaite atteindre. L'état général de la LDL-Québec durant cette période est grandement caractérisé par le manque de moyens.

2.2. Période d'essor

La période d'essor débute à la suite du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), vers 1998, avec une subvention de la Fondation Léo-

Cormier, du MRCI (Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) et du SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome du gouvernement du Québec). La fondation Léo-Cormier est une fondation créée en l'honneur du co-fondateur du siège social de la Ligue des droits et libertés à Montréal. Cette fondation recueille des fonds pour l'éducation des droits et libertés. Elle subventionne toutes les sections de la Ligue dans la province de Québec. Dans le cas du MRCI, ce ministère vise à faciliter l'intégration des immigrants au Québec. Bien qu'il ne soit pas directement fait mention de la raison de cette subvention dans les rapports d'activités, on peut déduire qu'elle a pour but d'encourager la Ligue à œuvrer pour l'intégration des immigrants. Le SACA est un ministère qui valorise la solidarité et l'implication bénévole. Encore ici, les raisons de cette subvention ne sont pas explicitées, mais on peut supposer qu'il s'agit essentiellement d'un moyen pour soutenir l'organisation qui est bénévole et qui a peu de fonds disponibles.

Ces subventions permettent à la Ligue d'obtenir un local et d'avoir des membres payés à temps partiel pour coordonner leurs activités. La période d'essor se caractérise par une hausse importante des moyens à la disposition de la Ligue, notamment en lien avec les subventions qu'elle reçoit. La LDL-Québec commence la construction d'un site Internet qui sera remanié à plusieurs reprises jusqu'aux environs de 2008. Elle peut maintenant rejoindre les citoyens directement grâce à une chronique de radio, son émission s'intitule *Droits devant* et est diffusée sur la chaîne CKRL 89.1 FM. Selon le rapport d'activité de 2003-2004, l'émission dure une (1) heure le mercredi et est diffusée chaque semaine. L'émission devient bimensuelle d'après le rapport de 2008-2009, sans qu'une raison particulière soit indiquée. Cette émission est une occasion pour la Ligue de traiter de sujets liés aux droits et libertés en s'adressant à un public plus large et ainsi d'augmenter sa visibilité. Dans le rapport suivant, 2009-2010, le projet est abandonné après environ huit (8) ans d'existence. Le comité radio de la Ligue affirme travailler sur un concept d'émission au cours de l'année, mais il n'y a pas de trace écrite d'avancement de ce projet dans les rapports suivants. La Ligue commence également à offrir des stages à des étudiants et étudiantes en service social et en droit. Les stages lui permettent d'avoir une certaine expertise dans une grande diversité de questions en lien avec les droits et libertés. Ceux-ci prendront de plus en plus d'importance au fil des années.

Cette période a été influencée par deux événements mondiaux d'importance : les attentats du 11 septembre 2001 et le Sommet des Amériques qui s'est tenu dans la ville de Québec du 20 au 22 avril 2001, entraînant de nombreux débordements dans cette ville d'habitude relativement calme. Les attentats du 11 septembre ont été un événement qui a amené la Ligue à se préoccuper davantage des lois très strictes qui peuvent empiéter sur la vie privée. Elle commencera, durant cette période, à se préoccuper de la question de la surveillance et des informations personnelles.

L'influence du Sommet des Amériques sur la Ligue n'est guère perceptible à la lecture des rapports d'activités, mais on peut croire que celle-ci a été sensiblement touchée et interpellée par cet événement. Ce Sommet a peut-être amené la Ligue à s'ouvrir davantage au mouvement altermondialiste et aux questions qu'il soulevait à l'échelle internationale. En effet, la Ligue de Québec n'avait jusqu'à cette période jamais abordé de sujets qui débordaient des frontières de la ville. C'est à moment qu'elle commença à traiter de sujets d'intérêts internationaux comme la question de la présence militaire en Afghanistan ou encore de nombreux sujets que l'on pourrait qualifier d'altermondialistes.

L'altermondialisme est un mouvement qui valorise un monde plus solidaire. Dans cette période, la Ligue a pris part à de nombreux événements traitant de sujets qui débordent des frontières immédiates de la ville de Québec : les mines antipersonnelles, le colloque pour la paix organisé par l'UNESCO, les droits de l'homme dans les pays arabes, la situation des femmes au Mexique, les conflits au Congo, la montée de la droite et les alternatives au néolibéralisme, la valorisation de la solidarité internationale, la création d'un outil de consommation responsable... Auparavant, la LDL-Québec traitait davantage de questions locales. Ces enjeux altermondialistes vont garder une certaine importance jusqu'en 2008 puis deviendront moins présents. Les liens entre la Ligue et d'autres organisations ont pu influencer les questions et enjeux qui ont été traités. Au moment où la Ligue se préoccupe moins de ces sujets, la coordonnatrice affirme que la Ligue a cessé ses collaborations avec des organisations qui ne rejoignaient pas directement ses intérêts. Les raisons précises liées à la fin de cette collaboration ne sont pas précisées.

Au cours de cette période, la Ligue commence à aborder la question des droits des minorités ethniques en traitant de divers sujets : la discrimination raciale en société et

dans le milieu de travail, les droits des réfugiés et des immigrants, le profilage racial, les préjugés et la discrimination interculturels. La Ligue va traiter ces sujets avec les mêmes moyens que dans la période précédente, en organisant des colloques et des conférences. Mais une nouveauté de cette période est le fait que la Ligue sera beaucoup plus orientée vers la sensibilisation aux sujets qui la préoccupe. Entre autres, elle commande des études sur la discrimination et présente dans les salons de l'emploi pour sensibiliser à la discrimination en emploi. Si dans la première période, l'accent était essentiellement mis sur le fait de faire avancer les débats, cette période se caractérise beaucoup par l'importance accordée aux ateliers et à la sensibilisation aux enjeux liés aux droits et libertés.

La question des droits des minorités sera aussi abordée dans un atelier destiné aux jeunes. L'atelier porte le nom de *Citoyenneté et immigration*, il y a également un projet de sensibilisation auprès du public qui porte le nom de *Vivre ensemble dans la diversité*. Ces activités ont pu prendre de nombreuses formes au fil des années, mais la question des droits des minorités ethniques est restée importante jusqu'à nos jours.

Les ateliers sur les droits des minorités sont un succès à tel point qu'ils prennent plus de place que l'atelier sur les relations entre les jeunes et la police : sujet qui était jusqu'alors le plus présent dans les rapports d'activité de la Ligue. La Ligue affirme à plusieurs reprises que la demande est présente pour ces ateliers, mais que le manque de ressources l'empêche de subvenir à la demande. Un aboutissement important de cette implication auprès des immigrants se manifeste lors de la Commission Bouchard-Taylor où la Ligue peut faire valoir son expertise. Cela permettra également à la Ligue d'être une référence sur la question puisque les médias vont s'adresser de plus en plus à elle concernant les grands sujets d'actualité. Dans l'année 2006 seulement, le rapport d'activités répertorie onze (11) entrevues à des chaînes de télé ou des journaux.

2.3. Période de professionnalisation

La troisième période début vers 2006-2007, un moment où la Ligue commence à se doter de moyens pour être en contact direct avec la population. Parmi les moyens de

communication dont la Ligue se dote, le site Internet devient plus fonctionnel. Il a été revu à de nombreuses reprises depuis sa création. Il a été amélioré par un stagiaire en informatique de l'Université Laval et il est maintenant plus efficace. La Ligue tient maintenant à le mettre à jour au moins une fois par semaine. Elle met aussi en place un service de consultation pour la population offert en personne, en ligne et par téléphone. La Ligue fait également mention d'une actualisation des formations pour les animateurs d'ateliers pour que ceux-ci aient toutes les connaissances et ressources nécessaires afin d'offrir un atelier d'éducation de qualité.

Une hausse des stages au sein de la LDL-Québec est perçue vers 2006 dans les rapports d'activités. De plus, ces stages prennent de plus en plus d'importance pour les activités et l'expertise de la LDL-Québec. Les animateurs d'ateliers sont maintenant des enseignants ou des stagiaires en service social, en droit ou en anthropologie. Les stagiaires permettent aussi à la Ligue d'être plus proche de la réalité vécue par les individus stigmatisés tels que les sans-abris : des stagiaires vont directement les rencontrer pour les informer de leurs droits. Au cours de cette période, la LDL-Québec tend également à centraliser ses préoccupations vers le profilage social et les personnes marginalisées.

3. Analyse de l'organisation de la LDL-Québec

Cette section présente les apports d'une étude publiée en 2006 qui traite de l'implication des membres au sein de la LDL-Québec. Elle précise également de quelle manière on peut aborder les enjeux de la Ligue. Ces enjeux pourront être abordés en fonction des dimensions de l'organisation : les membres, les buts et les représentations sociales. S'ajoute à cela l'influence de l'environnement dans lequel évolue l'organisation, il définira grandement la capacité de l'organisme à percevoir et traiter des enjeux.

3.1. Enquête sur l'implication dans la Ligue

L'enquête de Deshais et Fugère (2006) sur le profil des membres de la Ligue en 2006 nous permet de mener une réflexion sur les membres. Elle distingue trois types de membres : les membres *actifs* qui ont choisi la Ligue comme terrain privilégié d'action,

les membres *tirillés* qui participent aux actions de la Ligue de manière limitée et les membres *de soutien* qui adhèrent à la Ligue pour offrir leur soutien, mais sans y participer. L'étude dénombre environ 10 à 15 membres actifs faisant partie d'un total de près de 100 membres à l'époque (en incluant les membres individuels et collectifs). Il est également à noter que peu de gens ont répondu à la demande d'entrevue. Il sera donc préférable de contacter un plus grand nombre de personnes pour espérer avoir un nombre de réponses satisfaisant. Le type de membre est pertinent à considérer dans la mesure où celui-ci nous indiquera la place que les membres accordent à la Ligue dans leurs activités. Ce facteur peut jouer dans la valorisation des enjeux.

L'étude sur l'implication des membres utilise la notion d'univers symbolique développé par Josée Belleau. Belleau identifie quatre (4) univers symboliques qui influencent « une manière d'être, de faire, de penser, de parler et d'agir dans l'organisme » (Belleau, 1999; p.10). L'organisation peut être analysée à travers les univers symboliques comme *milieu de vie*, comme *milieu d'apprentissage*, comme *milieu de travail* ou comme *milieu de défense ou de promotion*. Le milieu de vie désigne un univers où le membre s'identifiera au groupe, il s'intéresse beaucoup à nouer des relations avec les autres. Dans le milieu d'apprentissage, c'est le fait d'apprendre ou de développer des compétences personnelles qui alimente la présence de la personne. Le milieu de travail sera associé à une poursuite d'objectif ou de réalisation de projet. Pour ce qui est du dernier milieu, le milieu de défense, il s'agit du milieu où l'on souhaite faire avancer les choses, défendre des droits. Pour ce qui est de la participation des membres, l'on pourrait soumettre l'hypothèse qu'à la première période, c'est surtout l'univers symbolique du milieu de défense qui était présent alors que pour la dernière période, l'univers symbolique du milieu d'apprentissage peut être beaucoup plus représenté à cause de l'importance que prennent les stages. L'univers symbolique du milieu de vie doit tout de même garder une importance significative dans les discours, les individus ont choisi d'adhérer.

Plus concrètement, nous pouvons utiliser les quatre (4) types d'univers symboliques pour comprendre quelle est la fonction de la Ligue : la manière dont les membres perçoivent la Ligue est un facteur qui peut grandement influencer leur perception des enjeux. Cela devrait nous permettre de saisir avec précision les enjeux identifiés par les membres.

D'autre part, l'étude de Deshais et Fugère identifie trois (3) défis que les membres associent à la Ligue : 1) augmenter le nombre de membres, 2) élargir les formes d'implications pour permettre aux personnes moins disponibles de pouvoir faire des contributions ponctuelles et 3) rendre les actions plus concrètes pour la population et ainsi pouvoir mieux les interpeller. On peut ici se questionner sur l'importance de ces enjeux aujourd'hui. L'étude présente également des enjeux qui intéressent les membres de la Ligue : le maintien et l'avancement des droits fondamentaux, l'éducation aux droits et libertés, la liberté d'expression, l'intégration et les droits des immigrants, les lois antiterroristes, les abus policiers, l'atteinte aux droits économiques et sociaux, le taxage, la protection de la vie privée, l'opposition à la guerre en Irak, les déclarations et chartes des droits.

3.2. L'évolution des enjeux

Concernant l'évolution des enjeux, il faut tenir compte de la délicatesse d'aborder la question d'un point de vue sociologique. Pour produire une étude sociologique convenable, il faut avoir des informations fiables et exhaustives tout en garantissant l'objectivité des résultats proposés. Il y a donc deux difficultés dans la production d'un bilan sur l'évolution des enjeux : les informations des rapports d'activités sont parfois incomplètes et manquent de précisions, et le sociologue doit comprendre la signification des enjeux pour les membres de la Ligue parce que c'est là qu'est la réelle signification des enjeux.

D'abord, les informations des rapports d'activités ne nous permettent pas d'avoir des informations exhaustives sur les activités et interventions de la Ligue. Un exemple simple permet d'exposer ce fait. La Ligue manifeste un intérêt pour les politiques gouvernementales en 1994-1995, ce sujet est également traité en 2011-2012. Bien que ce sujet soit rapporté dans les deux cas, on ne peut pas affirmer qu'il a été traité de la même manière. Lorsque la Ligue en traite en 1994-1995, il s'agit probablement plus d'un souci de la question : elle ne rapporte pas d'actions concrètes et ne produit pas de suivi. De ce point de vue, le rapport de 2011-2012 est beaucoup plus parlant. La Ligue présente : une

copie spécifique des règlements dont elle critique la légitimité, aborde la pétition qu'elle a produite et la rencontre qu'elle a eue avec la ville de Québec pour discuter de la question. Dans certains cas, les écrits ont une valeur limitée puisqu'ils ne posent que des sujets sans exprimer la manière dont ils ont été abordés. De même, lorsque la Ligue présente ses participations à des conférences, elle répond souvent à l'appel d'autres organismes. Dans un tel cas, on ne peut pas dire que les sujets traités correspondent aux intérêts actuels de la Ligue. La LDL-Québec peut y participer simplement par souci de répondre à des invitations et à intervenir sur des enjeux liés aux droits et libertés.

D'autre part, le sociologue ne peut juger du caractère subjectif que les membres accordent à leurs actions. Des membres de la Ligue peuvent défendre une cause telle que l'altermondialisme en l'associant à la mission de la Ligue et la sociologie n'a pas à présumer la valeur que ceux-ci accordent à cet enjeu. C'est pour cette raison qu'il n'est pas possible de poser un diagnostic à partir des seuls écrits des rapports d'activités. Il faut les compléter avec les témoignages de ceux qui étaient présents. Comme le dit Michel Crozier, l'organisation est « un construit humain qui n'a pas de sens en dehors des rapports de ses membres » (Crozier 1977; p. 50). Ce sont les membres qui donnent un sens aux enjeux, c'est pour cette raison que nous devons nous intéresser à ce qu'ils pensent des enjeux traités.

3.3. Enjeux

La définition commune d'enjeu est assez large : « ce que l'on risque de gagner ou de perdre dans une entreprise, une compétition. » (Dictionnaire Robert). Cette définition est peu parlante dans le cas qui nous occupe, il convient de lui donner un sens plus sociologique. Le but de la Ligue est de défendre les droits et libertés. Constituera un enjeu toutes situations sociales qui portent atteinte aux droits et libertés. Les enjeux de la Ligue s'organisent dans des situations où l'organisation sociale ou des acteurs briment les droits et libertés. La Ligue pourra faire avancer sa cause dans des entreprises – des actions – qui défend les droits de l'homme. Ce qui sera défini comme enjeu par la Ligue dépendra de sa perception des droits et libertés donc, des buts qu'elle se fixe : ce sont les

buts qui définiront à quel moment l'amélioration d'une situation devient un enjeu.

3.4. But

L'enjeu dépend d'une situation réelle qui se présente à la Ligue, mais une situation ne deviendra un enjeu que si les membres accordent de l'importance à son amélioration. C'est dans l'action que les membres vont définir les buts. Les buts « constituent une source de légitimation qui justifie les activités et, en fait, l'existence même de l'organisation (leur raison sociale) » (Etzioni, 1971; p.17). En définissant des buts, la Ligue se définira elle-même puisque le but « met en relation des personnes et des objets pour satisfaire la stipulation du groupe » (Moscovici 1988; p.251). Le but sera donc construit progressivement par les membres.

L'« action sociale n'existe que si, en premier lieu, elle est orientée vers certains buts, orientation dont on soulignera plus loin qu'elle ne doit pas être définie en termes d'intentions individuelles conscientes, si en deuxième lieu l'acteur est placé dans des systèmes de relations sociales, si en troisième et dernier lieu l'interaction devient communication grâce à l'emploi de systèmes symboliques, dont le plus manifeste est le langage. » (Touraine, 1965; p.17).

Le but est donc important, mais il renvoie à la signification qu'il a pour les membres placés dans un système de relations où leurs actions prennent une valeur symbolique.

3.5. Membre

Naturellement, il n'y a que les membres qui pourront nous faire part du sens qu'ils accordent à leurs actions. L'action pose le sujet comme « producteur de signification sur le monde et sur lui-même » (Costalat-Founeau 2001; p.197). Le sens que les acteurs donnent à leurs actions est individuel, et il doit être pris en compte pour pouvoir construire ou consolider l'identité collective de la Ligue. Comme nous l'avons vu plus haut dans la typologie des incitatifs de Clark et Wilson (1961), la définition des buts est très importante dans ce genre d'organisation. Puisque l'« organisation volontaire voit d'abord un groupe de camarades ou d'amis, partageant les mêmes valeurs » (Touraine,

1965; p.218), les différences de sens accordées aux actions n'y sont pas aussi importantes que dans une autre forme d'organisation exacerbant les intérêts individuels. Pour comprendre les actions, il faut se pencher sur les représentations sociales des membres : « Les croyances doivent être traitées en tant que partie de l'action, et non pas en être séparées comme dans tant de théories de l'action sociale. » (Douglas 1982; p.199). Autrement dit, on ne peut juger de la valeur des enjeux qu'en évaluant les croyances à la base des actions.

3.6. Représentation sociale

On définit la représentation sociale « comme l'élaboration d'un objet social par la communauté dans le but de se conduire et de communiquer » (Moscovici 1963; p.251). Connaître les représentations individuelles et collectives des membres de la Ligue permet de comprendre les significations de leurs actions : et donc, comprendre ce qui constitue un enjeu des droits et libertés. Le membre accorde une certaine importance à ses représentations sociales, mais l'action commune n'est possible que lorsque « le système identitaire et les représentations sociales se combinent pour produire des effets sociaux... » (Zavalonni 1998; p.156). C'est dans l'intersubjectivité des membres que se construiront les enjeux. À partir de ce constat, l'« organisation ne se définit plus seulement comme communauté, mais comme porteuse de valeurs sociales » (Touraine 1965; p.222). Les informations liées aux représentations sociales des membres feront surface à la suite des entretiens avec ces derniers.

3.7. L'organisation et son environnement

Dans la sociologie des organisations, l'influence de l'environnement est étudiée à partir de la théorie de la contingence. Mais cette théorie est plus adaptée aux analyses administratives orientées vers les organismes à but lucratif. Puisque l'organisme que nous étudions est un OBNL, nous allons nous appuyer sur une autre théorie, la théorie de la structure d'opportunité politique (SOP). Le SOP « vise à mesurer le degré d'ouverture et

de réactivité d'un système politique aux mobilisations » (Neveu 2005; p.86). À partir de ce cadre, on peut concevoir les influences de l'environnement à partir des opportunités qui s'offrent à l'organisme. On entend, des évènements qui peuvent toucher aux droits et libertés, les politiques de subventions des organismes communautaires ainsi que l'ouverture des gouvernements face à ces organismes.

Chapitre III. Méthodologie

Ce chapitre expose la complémentarité d'une recherche documentaire et d'une collecte d'informations tirées d'entrevues auprès de membres impliqués à différentes périodes des activités de la Ligue pour en retracer l'évolution. Elle fait mention de précisions concernant l'information recueillie au cours de la recherche, que ce soit dans des documents ou bien lors des entretiens avec les membres impliqués dans la LDL-Québec. Les répondants se sont vus attribuer des pseudonymes afin de conserver leur anonymat.

1. Recherche documentaire

Afin de rendre l'évolution de la LDL-Québec compréhensible et saisissable, la recherche documentaire est nécessaire. L'ensemble de la recherche documentaire pertinente pour l'étude réside dans diverses sources : des documents sur le contexte et l'émergence des droits et libertés au niveau mondial et régional, la sociologie des organisations, les rapports d'activités annuels de la LDL-Québec, des études semblables et des instruments d'application des droits et libertés au Canada et au Québec.

1.1. Contexte d'émergence des droits et libertés au niveau mondial et régional

Une connaissance du contexte d'émergence des droits et libertés au niveau mondial permet d'appréhender la défense des droits et libertés d'une manière chronologique et de

saisir comment des organisations visant à défendre ses principes ont pris naissance dans un contexte particulier. La formation d'une Ligue des droits et libertés, peu importe sa localisation, s'inspire généralement des Ligues précédentes et c'est pourquoi la compréhension des Ligues des droits et libertés antérieure à la fondation de la LDL-Québec est pertinente dans le cadre de cette recherche.

1.2. Sociologie des organisations

La sociologie des organisations est une branche particulière de la sociologie qui étudie la manière dont les acteurs organisent et appliquent des idées communes à l'aide d'action dans un contexte donné. L'organisation est conçue comme étant « une entité de coordination possédant des frontières identifiables et fonctionnant de façon durable pour atteindre un ou des objectifs partagés par les membres » (Desreumeaux, 1998; p.11). La sociologie des organisations permet de mieux comprendre la dynamique interne de la Ligue ainsi que ses liens avec ses relations externes.

1.3. Entretiens auprès des membres et membres sollicités

L'entrevue semi-dirigée est une technique de collecte de données qualitatives adaptée afin de saisir le sens subjectif d'un événement ou d'un phénomène perçu par des participants. L'entrevue semi-dirigée permet le recueil d'informations sur des faits et les opinions des personnes interrogées sur un sujet donné (Euréval, 2010). Le terme « semi-dirigé » signifie que l'entrevue est dirigée à l'aide d'un schéma d'entretien élaboré par le chercheur, mais le répondant y demeure libre de développer ses réponses à sa guise et d'ainsi introduire des informations ou questionnements qui auraient pu échapper au chercheur. Le schéma d'entretien assure que les points importants seront abordés durant l'entrevue, mais l'élaboration libre du répondant demeure primordiale pour la recherche. L'analyse des rapports d'activités nous en dit beaucoup sur l'organisation de la LDL-Québec, mais c'est avec le discours des gens reliés à la LDL-Québec que les rapports peuvent être « contextualisés » et abordés d'un point de vue du vécu.

Concernant le temps consacré à la recherche et le taux de réponses positives à la sollicitation faite auprès des membres, l'objectif était d'interroger le maximum de membres (jusqu'à 15) disponibles afin d'obtenir des informations complémentaires et pertinentes. Idéalement, les informations recueillies lors des entretiens devront couvrir les vingt ans d'implication de la LDL-Québec.

En deux (2) mois, nous avons envoyé au coordonnateur actuel de la Ligue, Sébastien Harvey, trois listes de noms de membres pertinents à interviewer. La première liste était la plus importante. Celle-ci était composée de dix (10) personnes qui, selon une chronologie préalablement établie en regard des rapports d'activités, s'avéraient les plus pertinentes à être interrogées. De celles-ci, nous avons reçu cinq (5) réponses en peu de temps. Des rendez-vous ont été fixés pour quatre (4) d'entre elles. Nous avons fait parvenir nos disponibilités à la cinquième personne nous ayant répondu, mais celle-ci n'a pas repris contact. Au cours du déroulement de la recherche, nous avons appris qu'il avait des difficultés avec son employeur. Étant donné ses préoccupations, il a été décidé de ne pas insister pour fixer un rendez-vous. Avec les membres qui ont pu être contactés, un objectif important était d'identifier de nouveaux membres pertinents pour l'étude et éventuellement faciliter l'entrée en contact avec ceux-ci. Les membres ont indiqué des noms de candidats qui leur semblaient valables. Un des membres interrogés a tenté de rejoindre d'anciens membres par le site Facebook, aucun suivi ne nous est parvenu. Ayant suffisamment attendu, nous avons envoyé, au coordonnateur actuel de la LDL-Québec, une seconde liste de douze (12) personnes composée des noms obtenus lors des entretiens. Malheureusement, le coordonnateur ne disposait pas des coordonnées de la moitié d'entre eux. Encore une fois, un certain temps s'est écoulé dans l'attente de réponses. N'en ayant pas reçu et risquant de manquer de temps, une liste de vingt-sept (27) noms a été transmise au coordonnateur de la Ligue. Celui-ci possédait les coordonnées de seulement cinq (5) d'entre eux, qui n'ont finalement pas répondu. En dehors des contacts par courriels, nous avons pu recueillir une entrevue auprès d'un membre qui était disponible à la Ligue lors de notre passage. À terme, la recherche n'a pu disposer que de six (6) entretiens avec les membres de la Ligue, et ce pour couvrir ses vingt années d'existence. Bien que le nombre de réponses aux demandes d'entrevues

demeure limité, il a tout de même été possible de recueillir des données qui permettent de couvrir les vingt ans d'existence de la Ligue.

Afin de conserver la confidentialité des répondants, des noms fictifs leur ont été attribués et, malgré la pertinence de leurs parcours académique et professionnel, seule la période d'implication des répondants sera énoncée. La distribution des répondants à travers les années va comme suit : trois membres qui ont été présents lors de la période de lancement et la période d'essor (environ de 1994 à 2006); un membre présent lors de la période d'essor jusqu'à la moitié de la période de professionnalisation (environ de 2001 à 2011); et un membre présent du début de la période de professionnalisation jusqu'à la moitié de celle-ci (environ de 2006 à 2010).

Les membres de la première période sont Claude, Alex et Charlie. Ils ont la particularité de tous avoir été formés en philosophie avant leur entrée à la Ligue. Ils ont intégré la Ligue lors de la première période et sont devenus moins actifs au milieu de la deuxième période. Le membre témoin de la deuxième période est Kim. Il a intégré la Ligue par l'entremise des stages. Il a été impliqué à la Ligue du début de la deuxième période jusqu'au milieu de la troisième période. Maxence est le membre de la troisième période. Il s'est joint à la Ligue au moment où celle-ci a reçu une vague de membres issus du milieu juridique. Maxence est lui-même du domaine du droit. Le dernier membre interviewé est Joe. Joe s'est joint à la Ligue en 2010. Il cumule une longue carrière dans le milieu communautaire. Nous avons seulement retenu les propos de ce membre pour compléter nos informations; nous n'avons pas tenu une entrevue complète avec lui.

1.4. Rapports d'activités annuels de la LDL-Québec

Les rapports d'activités de la LDL-Québec doivent être faits chaque année. Ceux-ci représentent les données les plus concrètes à notre disposition pour décrire les activités, les moyens, les buts et les enjeux reliés au travail que fait la LDL-Québec. La lecture objective de ces rapports permet de bien saisir la situation de la Ligue dans son activité générale et de faire des liens entre le moment de l'activité ou de l'enjeu et le contexte mondial, national ou régional en cette même période. Ces rapports permettent parfois

d'apercevoir de quelle manière les enjeux de la LDL-Québec influencent le contexte de la ville et l'inverse. Il est évident qu'un rapport d'activités ne peut contenir la totalité des actions, pensées et représentations des enjeux par l'ensemble des membres. D'où la nécessité d'intégrer des entrevues semi-dirigées à l'enquête.

Nous avons étudié les rapports d'activités des vingt ans de la Ligue. Ces rapports ont permis d'identifier les activités auxquelles la Ligue a pris part. Nous avons pu situer les moments importants dans son développement. À partir de ces éléments, nous avons les informations pour situer les membres pertinents à interviewer dans le cadre du bilan. Les rapports d'activités ne représentant pas la réalité vécue, leur interprétation et un historique nécessitaient des explications faites par des individus qui ont vécu les moments importants du développement de la LDL-Québec. Ces entrevues ont eu pour objectif de combler les lacunes des rapports d'activités. Étant donné le petit nombre d'entretiens exécutés dans le cadre de la recherche, un travail minutieux supplémentaire en vue de l'analyse des rapports d'activités a été nécessaire pour en arriver à un bilan sociohistorique représentatif des vingt années traversées par la Ligue.

1.5. Études semblables

Les études semblables consultées dans le cadre de cette recherche sont principalement des enquêtes réalisées dans le cadre du laboratoire de sociologie à l'Université Laval telle que *La perception de la vie de quartier chez les résidents du Vieux-Québec en 2009* réalisé par Israël Dumont et René-Pierre Turmel ainsi que *Profil et motifs d'engagement des membres de la Ligue des droits et libertés – Section de Québec* réalisé par Marie-Hélène Deshaies et Isabelle Fugère. L'analyse de ces études, ayant bien répondu à leurs objectifs initiaux, permet de bien structurer l'étude présente et d'emprunter des résultats préalablement établis par ces recherches pour alimenter la nôtre. La première recherche nous permet d'adopter une méthode similaire, car elle s'intéressait à la perception des résidents et l'organisme est un organisme à but non lucratif. De plus, cette recherche a utilisé l'entretien semi-dirigé pour recueillir ses matériaux. La seconde recherche est pertinente pour celle-ci dans la mesure où elle s'intéressait aux membres de la LDL-

Québec ainsi qu'à leur implication dans la Ligue. Une recherche a été faite sur les réseaux de la LDL-Québec par Annick Mercier en 2003, mais malheureusement le département de sociologie de l'Université Laval ne possède pas de copie de ce rapport.

2. Présentation du schéma d'entretien

Le schéma d'entretien présenté en annexe est composé de trois (3) sections. Une première section, qui s'intitule *Identification et adhésion*, a pour but de circonscrire l'identité générale de la personne interrogée et les conditions de son adhésion à la LDL-Québec. La seconde section, *Participation et implication*, tente de cerner les conditions, la représentation et les résultats de la participation et de l'implication de la LDL-Québec et de la personne interrogée. Finalement, la troisième section, *Perspectives et enjeux*, est composée de questions en lien avec les enjeux de la personne et de la LDL-Québec concernant les droits et libertés. Elle comporte aussi des questions sur la perception du répondant concernant les droits et libertés liés à la LDL-Québec depuis sa fondation et pour les années à venir. Cette section nous permettra d'identifier ce qui constitue un enjeu pour les membres.

2.1. Justification des questions du schéma d'entretien

L'entretien débutera avec une présentation des interviewers, une présentation générale du projet et de ses objectifs, l'explication du déroulement de l'entrevue et la signature du formulaire de consentement.

Section I : Identification et adhésion

Durant les premières minutes de l'entretien, une présentation du répondant (Q1) aura lieu concernant certains critères permettant d'identifier socialement ce dernier. Ensuite, il sera important de savoir comment l'individu est devenu membre de l'organisation (Q2) et depuis combien de temps il s'implique dans la LDL-Québec (Q3). Ce qui a poussé

l'individu à devenir membre de la LDL-Québec est également important à cerner (Q4). Une fois cette étape franchie, il sera intéressant de découvrir comment l'individu se représente les avantages et les inconvénients de son implication au sein de la LDL-Québec (Q5). Les facteurs pouvant accroître (Q6) ou diminuer (Q7) la participation de l'individu au sein de la LDL-Québec.

Section II : Participation et implication

La seconde section s'intéresse, en premier lieu, à une description de l'implication du répondant (Q8) et de ses responsabilités au sein de la LDL-Québec (Q9). L'implication du répondant dans d'autres organismes (Q10) et, si c'est le cas, le lien entre ces diverses implications sera abordé (Q11). L'apport du membre à la Ligue et l'apport de la Ligue aux membres seront des points discutés (Q12). Il sera intéressant de saisir la représentation individuelle de la pertinence de la lutte pour le respect des droits et libertés et de la sensibilisation sur ceux-ci à Québec (Q13) ainsi que de l'existence d'une section régionale (Q14). Ensuite, nous aborderons le rôle particulier de la LDL-Québec (Q15) et les enjeux ayant mobilisé ses ressources depuis ou durant l'adhésion du membre (Q16). Nous tenterons d'amener le participant à s'exprimer sur le parallèle entre les enjeux pour lesquels la LDL-Québec s'investit et les enjeux en lien avec la ville de Québec (Q17). Selon les réponses précédentes, nous discuterons de sa perception de la mobilisation des ressources de la Ligue en rapport aux enjeux de la ville de Québec (Q18). Sur la base d'une distinction entre les enjeux généraux de la Ligue et ceux de la ville de Québec, l'individu sera questionné sur les enjeux privilégiés par la Ligue et ceux qui seraient moins favorisés (Q19). La représentation de la Ligue depuis l'adhésion et l'évolution de cette représentation sera un point abordé à la fin de la seconde section de l'entretien (Q20).

Section III : Perspectives et enjeux

La section finale porte sur les représentations de l'avenir de la Ligue et des enjeux de la ville de Québec. Le répondant sera questionné sur son intention de demeurer membre (Q21) et de poursuivre son implication (Q22) dans la Ligue. Le répondant sera amené à s'exprimer sur ses attentes envers les futures actions de la LDL-Québec (Q23). L'opinion quant à l'organisation et la mobilisation des ressources de la LDL-Québec sera un aspect de cette section afin de cerner la représentation de la Ligue chez le participant (Q24). Par la suite, il y aura une réflexion sur les points forts et faibles de l'organisation (Q25) ainsi que sur la valorisation et l'amélioration de ces points (Q26). Ensuite nous pourrions rediriger la discussion vers les facteurs qui peuvent influencer les activités de la LDL-Québec (Q27), dans son contexte, selon la vision de l'interrogé. Les dernières questions porteront sur les enjeux qui ont été importants (Q28) et ceux qui le seront à l'avenir (Q29). Selon les réponses obtenues et l'inspiration du moment, il peut évidemment s'ajouter de nouvelles discussions ou de nouveaux questionnements durant les entretiens.

Bilan de la LDL-Québec après vingt ans d'activités

Voici un bilan de la LDL-Québec qui traverse ses vingt (20) ans d'existence, qu'elle célèbre en 2014. Il est composé à la suite d'une analyse des rapports et des entretiens avec les membres de la Ligue. Le bilan de l'organisme se divise en trois principales phases d'évolution : la période de lancement (1994 à 2001), la période d'essor (2001 à 2007) et la période de professionnalisation (2007 à aujourd'hui). Chacune de ces périodes est relatée autour de thèmes spécifiques qui permettent d'organiser les éléments significatifs de l'évolution de la LDL-Québec. La séparation des périodes a été basée sur des changements marquants. Au fil de la recherche, il a semblé que ces trois périodes auraient pu être remplacées par cinq cycles de quatre ans. Cette division aurait été pertinente étant donné qu'elle tiendrait plus facilement compte des changements de coordonnateur au sein

de la Ligue. Elle n'a cependant pas été adoptée lors de la rédaction puisqu'elle aurait complexifié grandement la compréhension des enjeux de la Ligue.

Chapitre IV. Période de Lancement (1994-2000)

La période de lancement a duré approximativement sept (7) années, soit de 1994 à 2000. Cette période comprend une première partie qui concerne le pré-lancement (1994 à 1997) de la section régionale de Québec de la Ligue des Droits et Libertés et une courte durée d'environ trois (3) ans durant laquelle la LDL-Québec devient de plus en plus active. La fondation de l'organisme, l'orientation idéologique originelle de l'organisme et ses premières préoccupations sont présentées dans la section qui suit.

1. Pré-lancement (1994-1997)

La phase de pré-lancement est le moment où la LDL-Québec se met sur place en tant qu'organisme et tente de s'ancrer dans la ville de Québec. D'abord, nous aborderons la fondation de la Ligue dans la ville. Ensuite, nous développerons sur les représentations sociales des membres de l'époque pour déterminer quelles étaient les motivations associées à leurs actions

1. Fondation de la Ligue

Les discussions pour fonder la LDL-Québec ont commencé en 1993. Des dires d'un membre interviewé, les fondateurs de la Ligue de Québec étaient des membres de la Ligue de Montréal, qui, dans un sous-sol et sans adresse, ont pris à l'époque l'initiative de créer une représentation de la LDL à Québec. Ce petit noyau fondateur n'aurait pas attendu le soutien de la Ligue de Montréal pour donner naissance à la LDL-Québec. Les noms de ces membres fondateurs ne reviennent pas beaucoup dans les rapports

d'activités. On pourrait supposer qu'ils aient quitté l'administration de la Ligue de Québec peu après sa fondation.

À ses débuts, la Ligue avait un objectif précis et qui ressort beaucoup dans l'entretien avec un membre impliqué de la LDL-Québec, celui de s'ancrer dans la Vieille Capitale. Cet ancrage ne pouvait se faire durablement qu'avec une capacité réelle de recruter des membres, d'obtenir des subventions et de traiter de questions ou faits ayant un lien avec les enjeux de droits et libertés propres à la ville de Québec. Pour Claude : « la recherche d'argent ça n'a toujours pas changé au bout de vingt ans, toujours courir les subventions...ça permet au moins de payer le loyer pour organiser les actions. » Ce groupe d'individus devait s'organiser pour pouvoir réagir aux enjeux de la ville qui interpellent le rôle qu'ils désirent jouer. Partant de la conviction selon laquelle les droits et libertés ne sont jamais acquis d'avance, même avec des chartes, et de la nécessité de les défendre en toute conséquence partout, les fondateurs de la LDL-Québec étaient fortement préoccupés par la création à Québec d'une Ligue active, autonome et spécifique à la ville de Québec. L'idée majeure autour de laquelle s'était structuré le discours de la Ligue à ses débuts était que les valeurs démocratiques ne pouvaient être protégées, entretenues et promues sans une implication locale de la société civile elle-même. C'est-à-dire que les droits et la liberté sont l'affaire de chacun et de tous avant d'être celle de l'État et de ses institutions bureaucratiques. Non seulement la Ligue est légitime dans ses valeurs, idéaux et principes, mais surtout elle semble nécessaire pour l'avenir de la démocratie. Claude a longuement insisté sur les deux principes majeurs qui ont inspiré la fondation de la LDL-Québec : « sa légitimité au nom du bon fonctionnement de la démocratie et son besoin d'autonomie et d'indépendance, car les questions qui l'interpellent sont généralement très sensibles et en lien avec la dignité humaine, la justice sociale et le bien-être individuel et collectif. »

Les organisations doivent passer par une période de gestation (Adizes, 1991). Il s'agit d'un moment où l'organisation va définir ses principes fondateurs et orienter ses principes d'actions. Les idées et les possibilités d'avenir tiennent une place importante puisque les membres fondateurs doivent donner une orientation qui va déterminer le développement de l'organisation. La Ligue a efficacement traversé cette phase puisqu'elle avait des idées

en lien avec la réalité, le contraire l'aurait précipité vers un échec. La gestation de la Ligue de Québec s'est faite ainsi d'une manière assez particulière. Comme la plupart des organismes de ce type, la LDL-Québec a pris du temps pour se constituer en organisation bien structurée et bien active. Elle est née comme une sorte de petit courant d'idées, une sorte de club, mais du fait de l'attachement de ses premiers membres aux idées et valeurs qu'ils portaient, la LDL-Québec a su sortir de sa constitution informelle des débuts pour se formaliser progressivement. Il lui fallait non seulement une vocation propre, mais également un discours mobilisateur et une capacité à attirer des membres et des gens qui désirent s'impliquer. De la capacité de cette équipe naissante dépendait à tout point de vue la survie de la Ligue. D'un simple groupe de réflexion, il fallait ainsi passer à un organisme actif, crédible, portant un discours fort et menant des interventions stratégiquement intéressantes. Une fois bien organisée, la Ligue doit diriger ses ressources vers des enjeux particuliers étant donné qu'elle est limitée par la faiblesse de ses moyens. Claude a affirmé : « La Ligue n'est pas complètement libre de choisir ses batailles. Elle tente de s'engager dans un certain nombre d'enjeux qui se présentent. C'est impossible de s'engager significativement dans l'ensemble des dossiers qui peuvent se présenter, donc l'accent est mis pendant un ou deux ans sur un enjeu qui dépend des membres et de leurs préoccupations. » Malgré les difficultés associées à la période de gestation, la Ligue a su affirmer la légitimité de sa présence dans la ville de Québec. Néanmoins, elle devait maintenir ses efforts pour s'élargir et ainsi affirmer les valeurs qui lui sont propres. Claude en était bien conscient : « La survie d'un organisme comme la Ligue à Québec est constante. De base, on ne peut pas dire que la pérennité de la Ligue à Québec est assise. Ça dépend du recrutement, de la présence de la Ligue. »

Conscients du fait qu'il y avait encore du travail à faire, les membres fondateurs de la LDL-Québec cherchèrent à consolider les maigres acquis de leur organisation et se proposèrent de travailler pour la rendre plus visible à l'échelle de la ville de Québec et plus ouverte autant vis-à-vis d'autres organismes que de la population. Le rapport d'activités de 1994-1995 fait clairement état de cette préoccupation avec la nécessité d'installer un secrétariat et de mener une campagne de recrutement de nouveaux adhérents. Par ailleurs, il est question de recenser les sujets d'actualité, d'y travailler et

d'exprimer l'opinion de la Ligue dans le but d'attirer l'attention des citoyens et donc de favoriser la visibilité de l'organisation. Mais d'une manière générale, la Ligue a d'énormes difficultés pour se faire une place dans les médias, ce qui la conduit à changer de stratégie et à tenter de tisser des liens avec une cinquantaine d'autres organismes sociocommunautaires pour ne pas être dans l'isolement. L'un des membres interviewés exprime bien ce caractère restrictif du milieu communautaire : « Oui, le milieu communautaire est un milieu quand même restreint et on ne peut pas tout faire seul. On doit s'associer à certains lorsqu'ils nous interpellent. »

2. L'idéologie fondatrice de la Ligue

Les membres de l'époque avaient une idéologie très forte qui découle d'une identification à des valeurs syndicalistes ainsi qu'à des convictions philosophiques profondes sur la valeur de la dignité humaine. En effet, deux de nos répondants de la première période, Claude et Alex, ont eux-mêmes eu des fonctions syndicales importantes. D'après leurs entrevues, il est évident que ce n'était pas les seuls. Le témoignage de Charlie confirme que le noyau de la Ligue de l'époque était effectivement très syndicaliste. Celui-ci affirme que ces membres étaient avant tout des défenseurs des droits des travailleurs et non des défenseurs des droits et libertés. De nombreux sujets auraient pu être amenés autour de la question des libertés, mais ces sujets ne semblaient pas intéresser les syndicalistes. Il ressort ici une différence dans la conception des droits et libertés. Certes, les droits des travailleurs intègrent aussi les droits et libertés, mais ils n'en sont pas les seules composantes. C'est donc petit à petit que les droits et libertés, dans leur caractère général, ont pris forme et place dans les préoccupations des premiers membres de la LDL-Québec. Dans la définition des buts de l'organisation, il est vrai que les objectifs de l'époque tournent principalement autour des droits des travailleurs et des droits sociaux. À noter que bien qu'ayant eu des réserves par rapport au poids de ce groupe de syndicalistes dans la LDL-Québec de l'époque, ce dernier répondant a soutenu n'avoir ressenti aucune frustration par rapport à cela.

D'une manière générale, la Ligue a donc initialement des affinités fortes avec le milieu syndical. C'est quelque part dans l'antre des luttes syndicales des années 1980 que la mouvance qui a donné naissance à la Ligue de Québec trouve sa genèse. La théorie des cadres d'interprétation d'Erving Goffman nous permet de mieux comprendre l'influence que peut avoir ce vécu sur les actions de la Ligue. Les cadres sont des ensembles de valeurs, de normes et de représentations sociales qui sont construites à partir du vécu de l'individu, ils orienteront les pensées et actions de celui-ci (Nizet et al. 2005). Dans le cas de la Ligue, le fait qu'il s'agisse d'anciens syndicalistes ne les empêche pas de traiter des questions des droits et libertés en général. Cela aura plutôt l'effet de les rendre plus sensibles aux questions des droits sociaux et des conditions de travail. D'ailleurs, un de nos répondants, qui n'était pas syndicaliste, précise : « On tenait à ne pas se laisser embarquer dans des enjeux trop partisans, car une bonne partie des membres avaient des convictions ouvertement politiques et partisanses. [...] Il y avait un groupe dont je faisais partie et on tenait à ne pas embarquer dans des enjeux trop partisans. Il faut le dire, une bonne partie de nos membres avaient des affinités politiques. »

Bien que la Ligue soit issue d'une idéologie syndicaliste, elle ne pouvait pas se cantonner perpétuellement sur la seule question des droits des travailleurs. L'idéologie est, comme la définit Hannah Arendt (1953,1995; p.215), à partir de l'étymologie du mot, la logique d'une idée. La défense des droits sociaux était la motivation à la base des actions de la Ligue, mais en partant du droit des travailleurs, on finit généralement par le droit tout court ou dans sa généralité et donc dans sa portée existentielle. Il en est de même pour le rapport entre les libertés dans leur singularité et la liberté dans sa généralité. C'est dire que la Ligue, du fait de la vocation qu'elle se donne, a une fonction politique qui lui est intrinsèque. Cela ne veut pas dire qu'elle est une organisation politique au même titre que les partis politiques, mais qu'elle a un rôle politique à caractère purement citoyen. C'est ce qui justifie l'opinion d'un de ses membres fondateurs selon laquelle l'existence de la Ligue répond d'une nécessité démocratique. Le fait que des syndicalistes soient à l'origine de la création de la LDL-Québec n'a rien d'étonnant, car les revendications syndicales répondent généralement de l'idéal de justice sociale qui lui-même est rattaché à l'idéal démocratique, et les grandes questions qu'il soulève tournent toutes autour des droits humains et des libertés individuelles et collectives. En outre, le soutien que la

Ligue a recueilli à cette époque est largement associé à ses contacts syndicaux. Il y a eu le support matériel et financier, mais le plus déterminant fut le contact avec le milieu syndical de l'éducation. Ce lien a permis à la Ligue d'introduire les ateliers dans les écoles et ainsi de se forger une identité distincte par rapport aux autres sections puisque la LDL-Québec est la seule section à s'être autant illustrée auprès de la jeunesse.

Outre le fait que les membres sont pour beaucoup issus du milieu syndical, la Ligue semble avoir une certaine affinité avec la philosophie. En effet, les trois membres que nous avons interviewés pour cette période ont tous eu une formation en philosophie. Cela pourrait partiellement expliquer leur motivation puisque leur définition des droits et libertés, c'est une définition très large et très philosophique : « Le concept de la Déclaration des droits de l'Homme de 1948, c'est la solidarité humaine, pas seulement le concept, mais la perception de la famille humaine, et puis j'attache beaucoup d'importance aux structures de la société parce que c'est le lieu où se réalisent ou ne se réalisent pas les droits de la personne. » Ce fait peut avoir influencé le climat de l'époque au sein de la Ligue. Il faut dire qu'à ce moment, les membres de la Ligue pouvaient se réunir pour des causeries et des discussions. La Ligue n'était pas encore un milieu d'influence sociale ou un organisme orienté vers des actions de grande envergure, elle n'était à l'époque qu'un lieu de réflexion qui cherchait à faciliter les contacts entre des individus qui ont des intérêts communs pour la question des droits et des libertés, principalement autour de la question du travail. En référence aux univers symboliques de Josée Belleau (Belleau, 1999; p.10), il s'agirait probablement d'un univers près du milieu de vie : les membres sont unis par une passion commune et leurs activités en lien avec leurs intérêts, ce qui peut leur permettre de moins se sentir accablés par le poids du temps qui est offert à l'organisme. Cela peut être influencé par le parcours de vie des membres. Il faut dire que ces membres avaient déjà une longue expérience active lors de leur entrée à la Ligue. Claude et Alex ont eux-mêmes été actifs à la Ligue lors de leur retraite. Claude a justement affirmé que cette implication lui permettait d'avoir une retraite active où il pourrait continuer de prendre part à la société. Pour ce qui est des autres membres de la Ligue de l'époque, Alex présente le membership en ces termes : « Les membres avaient de grandes convictions à ce moment, pas grand monde ne venait y chercher un

profit personnel. La moyenne d'âge était élevée au début. Il s'est greffé progressivement de jeunes étudiants avec des petits contrats ou des stages ».

En ce qui a trait aux sujets abordés par la Ligue avant 1998, les sujets sont restés éphémères jusqu'est-ce que le sujet de la démocratie municipale se développe. La Ligue a tout de même abordé de nombreux thèmes sur lesquels elle pouvait intervenir. Animée principalement par des syndicalistes, la LDL-Québec s'intéressa dès 1994 aux droits des travailleurs, notamment ceux de la fonction publique. En collaboration avec des syndicats, elle organisa un forum ayant regroupé une centaine de personnes et avec pour sujet de discussion les obstacles ou limites à la promotion des droits des fonctionnaires. À la suite de cet événement, les sujets se multiplient : la responsabilité scientifique, la démocratie municipale, les droits économiques et sociaux, l'éducation aux droits et libertés. Un sujet comme la pauvreté est souvent mentionné dans les rapports d'activités de la Ligue comme étant une préoccupation centrale de celle-ci. Cette question de la pauvreté a soulevé tout un débat à l'époque, notamment, autour de la réforme Axworthy (1994) qui voulait limiter l'accès à l'éducation publique aux catégories les plus défavorisées de la société. Pour autant, on ne peut pas dire que la Ligue se soit saisie de cette question et ait essayé d'influencer le débat. D'ailleurs, pour beaucoup de sujets qui attirent son attention, la Ligue ne se contente que de petits énoncés, cela étant certainement dû au fait que l'organisation avait peu de membres et ne disposait d'aucun moyen pour agir. À côté de tout cet éventail de sujets qui donnaient du grain à moudre à la Ligue, celle-ci chercha à entrer en collaboration avec d'autres organismes ayant plus ou moins les mêmes préoccupations qu'elle. Ces collaborations atteindront leur paroxysme lors de la période d'essor.

La première subvention reçue en 1995-1996 de Patrimoine canadien va permettre à la Ligue de se doter de moyens lui permettant d'organiser des événements autour des sujets qui la préoccupent le plus. Parmi ceux-ci, la démocratie municipale. Un colloque est ainsi organisé autour de ce thème, pourtant central, mais que le débat politique relègue à un niveau marginal. La LDL-Québec cherchera par tous les moyens à faire émerger ce sujet dans le débat dans le but d'amener les citoyens eux-mêmes à prendre conscience du fait

que la meilleure garantie du bon fonctionnement de la démocratie demeure la participation citoyenne.

1.3. La démocratie municipale

Dans l'année 1997-1998, la LDL-Québec reçoit une subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS). Cette subvention lui a été accordée dans le but de lui permettre de bien promouvoir, auprès de la population, l'idée selon laquelle il faudrait en toute nécessité instituer une démocratie municipale. Cette subvention permet à la Ligue d'avoir un premier local qui sera situé dans le quartier Saint-Roch. Ce local dispose d'un matériel de base dont une partie de l'équipement vient de donations diverses. La LDL-Québec engage une première personne qui sera rémunérée pour organiser ses activités. Cette personne sera rémunérée 25 heures par semaine pour coordonner les activités bénévoles.

La LDL-Québec commence à traiter de la question de la démocratie municipale à partir de l'année 1997-1998, cet intérêt est dans la continuité directe de son intérêt pour la participation citoyenne comme moteur de toute démocratie politique. Ce sujet a permis à la Ligue de faire l'une de ses premières apparitions publiques et les résultats semblaient être satisfaisants. Charlie présente sa perception du traitement de ce sujet : « C'était comme la première fois que la Ligue s'affichait publiquement et ça a mené à des réflexions impressionnantes. Il y avait toute la question des médias, la liberté de parole, des débats assez intéressants qui nous ont surpris. » La démocratie municipale est un volet que la Ligue a inscrit dans ses préoccupations depuis son lancement. C'est dire qu'elle reste une préoccupation qui lui tient à cœur. Pendant tout l'hiver 1997, la LDL-Québec a multiplié les rencontres autour de cette question. Toutes les deux semaines, elle organisait un forum de discussion autour de ce sujet à la bibliothèque Gabrielle-Roy. Ces discussions réunissaient une centaine de personnes, toutes adhérentes à l'idée qu'il fallait entreprendre des avancées réelles dans le sens de la participation citoyenne et du contrôle, par les citoyens eux-mêmes, de l'activité politique des institutions et du personnel politique. Aucune question n'était évitée, ni celle du rôle démocratique des médias, ni

celle de la liberté d'expression. Entre journalistes, professeurs et simples citoyens attachés aux valeurs démocratiques, les débats étaient vifs et intéressants. Ces séries de rencontres donnèrent beaucoup plus de visibilité à la LDL-Québec et lui permirent d'ailleurs de bénéficier de nouvelles subventions et de pouvoir emménager dans un nouveau local beaucoup plus confortable dans Saint-Roch.

À partir de cette expérience, la Ligue peut participer à une commission consultative sur la sécurité publique de la ville de Québec ainsi qu'à une autre sur les femmes et la ville. Bien que ces sujets soient présents dans les rapports, nous n'avons aucune information sur l'impact de ces implications. La Ligue répond également à l'appel de conseillers indépendants de la ville de Sainte-Foy pour réviser la charte de la ville. Des rencontres sont par la suite régulièrement organisées autour d'une grande diversité de thèmes, mais avec pour dénominateur commun l'idée selon laquelle le citoyen doit être au cœur du système démocratique. La démocratie municipale se présentait ainsi comme l'axe central à partir duquel la LDL-Québec abordait toutes les questions qui l'interpellaient. Elle permettait non seulement à la Ligue d'éveiller la conscience citoyenne des populations, mais également de mettre en garde les politiques en leur faisant comprendre que les populations les ont à l'œil et qu'il y avait une organisation, en l'occurrence elle-même, faisant figure de sentinelle citoyenne qui organisait tout ce travail au service de la démocratie. Claude a témoigné de son souvenir de l'époque : « Je me souviens d'une couple d'interventions auprès de Madame Boucher qui était mairesse de Sainte-Foy. Dans le temps... qui était assez.... une petite Labeaume avant Labeaume... le pouvoir à Sainte-Foy, c'était elle. »

2. La LDL-Québec de plus en plus active (1998-2001)

De 1998 à 2001, ce fut les années où la LDL-Québec a préparé son expansion. Ce moment est marqué par le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) et la mise en place des premières activités stables de la LDL-Québec. Les jeunes et la police ainsi que la discrimination sont les principaux enjeux traités dans cette période.

2.1. Les jeunes et la police

La Ligue ayant désormais accès à un local grâce aux subventions découlant de son activisme autour de la question de la démocratie municipale, elle peut maintenant développer des activités plus organisées qui seront reprises d'une année à l'autre. La question des jeunes devient une préoccupation centrale de la Ligue dans cette nouvelle période qui s'ouvre à elle. L'importance de la question des jeunes dans les préoccupations de la Ligue se comprend très facilement. En effet, deux des trois membres interrogés lors de cette période étaient professeurs. Ils sont ainsi conscients du fait que la participation citoyenne ne saurait être promue sans un travail pédagogique s'adressant notamment aux jeunes. La formation citoyenne des jeunes est une nécessité absolue pour faire bouger les choses au niveau politique. On l'a vu en 2012 lors du Printemps érable. L'un des membres interviewés exprime la raison pour laquelle la LDL-Québec s'est intéressée au sujet de la police : « Il y avait une discrétion très arbitraire dans leur politique municipale pour intervenir ou non sur un cas pour appliquer une règle ou non. C'est pour cela qu'on s'est embarqué sur le sujet de la police, ce n'est pas parce qu'on les trouve méchants. »

À partir de cette période, la Ligue a mis en place des ateliers pour informer et sensibiliser les jeunes sur leurs droits. Entre les différentes chartes québécoises, la charte canadienne des libertés, la Déclaration des droits de l'homme, les innombrables sujets en lien avec la démocratie, la LDL-Québec ne manquait pas de contenu pour animer ces ateliers. Un réseau de formation sur les droits et la réinsertion sociale est même créé pour accompagner les jeunes de 18 à 30 ans dans leur évolution politique et sociale. Il

s'agissait simplement de les amener à prendre conscience de leurs droits et de les orienter dans le sens de leur réussite sociale.

La question des jeunes sera au centre des préoccupations et des activités de la LDL-Québec jusqu'en 2000, où celle-ci participera à un débat public portant sur la démocratie et les jeunes. Dans ce débat, les jeunes étaient présentés comme étant des citoyens à part entière. Ce débat a été rendu possible grâce à une subvention de Léo-Cormier et une subvention de 4300 \$ du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). À partir de ce moment, la question des jeunes ne cessera de susciter de l'attention et des discussions dans une grande diversité de milieux : politique, scolaire, médiatique, sociocommunautaire.

La question des jeunes est aussi plus ou moins associée à celle de la police. Cette question des jeunes et de la police semble passionner la LDL-Québec. Elle revient incessamment dans ses préoccupations depuis les événements de la place D'Youville en 1996 : « Le phénomène des jeunes qui flânaient. Les policiers ont été assez *rough* avec eux, ils se sont faits bousculés, arrêtés, interpellés. Il y a eu une descente de police illégale à un endroit. Il y avait beaucoup de *squeegees* qui recevaient des contraventions régulièrement et ils n'avaient pas les moyens pour les payer. » La Ligue se penche sur cette question, car elle soupçonne le corps policier d'avoir parfois une représentation caricaturale d'une certaine jeunesse et de profiter de certains événements dans lesquels elle est appelée à intervenir pour faire usage de la force contre des jeunes sans défense et qui souvent ne revendique que des droits qui leur sont légitimes. À chaque fois qu'il y a un événement impliquant la police et les jeunes, la LDL-Québec ne peut résister à l'intérêt de vouloir savoir le type de comportement adopté par les forces de l'ordre à l'égard des contestataires. Ce fut le cas à la suite du Printemps érable en 2012, avec un appel d'offres adressé au laboratoire de recherches du département de sociologie de l'Université Laval.

2.2. *La discrimination*

Une autre question qui attira l'attention de la Ligue durant cette période fut celle de la discrimination. Avec l'arrivée massive d'immigrants provenant de toutes les régions du monde, cette question ne pouvait pas passer inaperçue aux yeux de la Ligue. La Ligue était intéressée par la discrimination raciale potentiellement conséquente à cette arrivée massive d'immigrants au Québec. Charlie et Alex étaient conscients qu'il y avait un changement dans la ville de Québec. Alex affirme :

« Québec a reçu des vagues de réfugiés (Vietnamiens, Chiliens, Rwandais, ex-Yougoslaves, musulmans). Donc, les sessions offertes dans les écoles concernant l'accueil interculturel et le racisme ont correspondu à une demande des autorités scolaires avec qui la Ligue avait déjà des contacts. Ils ont demandé cela de manière à faciliter l'entrée des jeunes dans les écoles. »

Le problème a été perçu dans ce dernier cas, mais la Ligue avait également des contacts qui lui ont fait part des problèmes vécus sur le terrain. Il ressort de nos entrevues aussi que la LDL-Québec a porté son regard sur les rapports entre la police et les immigrants, car elle craignait que les forces de l'ordre aient tendance à faire usage de violence ou de discrimination à l'égard des minorités visibles ou des étrangers de manière générale, comme il a été constaté que dans certains cas ils pouvaient y arriver avec les jeunes. De plus, la relation entre les immigrants et le travail qu'ils occupent intéressait la Ligue :

« On voulait savoir ce que c'était l'obstacle qui faisait en sorte que les immigrants n'avaient pas de travail. On a réalisé qu'il y avait des règlements non nécessaires dans l'ordre des professions qui étaient des barrières pour les immigrants. Il y avait aussi des préjugés du côté des employeurs. »

La question de la discrimination est très vaste et très sensible. La Ligue semble posséder une certaine expertise dans ce domaine. Elle a été des premiers organismes à avoir alerté la population sur les obstacles discriminatoires qui pouvaient porter atteinte à l'intégration, notamment socioprofessionnelle, des immigrants. Dans un même temps, la question de l'intégration des immigrants sur le marché du travail est très problématique puisque ceux-ci ont un taux de chômage élevé. La Ligue ne s'est pas retenue pour porter ainsi un jugement sur les imperfections des règlements alors en vigueur en la matière. Elle a donc milité pour faire disparaître un certain nombre de préjugés susceptibles d'atteindre la dignité des immigrants et de rendre difficile leur insertion professionnelle.

La Ligue avait même bénéficié à l'époque d'une subvention d'Emploi Québec pour se pencher sur la question et faire un rapport. Elle a par la suite fait acte de présence au salon de l'emploi pour sensibiliser les employeurs à la discrimination. Mais la discrimination est un combat de très longue haleine. La Ligue en est consciente et malgré ses moyens limités, elle cherche toujours à la faire reculer à Québec, notamment en travaillant avec des organismes tels que le Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail (SOIT).

Finalement, au fil de cette période, la Ligue a su s'ancrer dans la ville de Québec grâce à ses convictions profondes. En donnant de leur temps, les membres ont su recueillir des subventions qui ont permis à la Ligue d'initier des débats considérés comme marginaux. De ce fait, elle a pu acquérir une expertise et une notoriété qui lui permettent d'élargir ses actions et consolider sa légitime présence dans la ville de Québec. Elle a su démontrer son existence auprès d'instances auxquelles elle engage maintenant une surveillance : auprès des instances municipales et des milieux policiers. À ce niveau on peut citer des enjeux porteurs dans l'avenir. La discrimination envers les immigrants qui ont peine à faire reconnaître leurs droits lors de leur arrivée au pays. Également la sensibilisation aux droits et libertés pour les jeunes, une vulgarisation qui n'est pas prise en charge par les instances publiques et qui est pourtant primordiale dans le bon fonctionnement d'une démocratie. La Ligue aura réussi en sept (7) ans d'existence à introduire certaines questions dans le débat sociopolitique à Québec. Même si son activisme n'a pas été couronné d'un succès populaire, il faut signaler que son premier grand défi a été relevé, à savoir son existence et son maintien malgré le fait qu'au départ le contexte de la ville de Québec ne semblait pas *a priori* favorable à son implantation. Non seulement elle a réussi à s'implanter, mais mieux, elle a acquis une notoriété dans un certain nombre de domaines où elle est consultée en tant qu'experte.

Chapitre V. Période d'essor et de crise (2001-2007)

La seconde période traversée par la LDL-Québec est la période d'essor. Cette période englobe les années 2001-2007. Elle est caractérisée par le fait que l'organisme atteint une stabilité et dispose de moyens qui lui permettent d'approfondir les enjeux qui lui tiennent à cœur. Cette section de notre récit se divise entre une partie portant sur le réseautage de la Ligue et une autre sur la crise d'identité qui s'en est suivie. L'analyse du réseautage de la Ligue permet de comprendre la transition vers les sujets altermondialistes et le gain de visibilité de la Ligue dans divers médias. L'explication détaillée de la crise identitaire rapportée par les participants permet de comprendre la nécessité de restructuration vécue par la LDL-Québec. Les principaux sujets abordés par la Ligue lors de la période d'essor sont : la vie privée, la sensibilisation des jeunes à la discrimination, la lutte contre la pauvreté, les interventions policières, l'intégration des immigrants et les droits économiques et sociaux.

1. Diversification dans le réseau de la LDL-Québec

L'année 2001-2002 fut un moment où la LDL-Québec a élargi de manière considérable son membership. Cette hausse subite et temporaire des membres est due à plusieurs facteurs tels que la présence de la Ligue dans les médias, son implication dans le sommet des Amériques ayant eu lieu en avril 2001 à Québec ainsi que l'élargissement de son réseau de partenariat avec d'autres organismes. Les réponses recueillies lors des entretiens démontrent que la conjoncture politique a facilité le réseautage entre les organismes communautaires. Les activités faites en partenariat avec d'autres organismes engendrent une plus grande visibilité pour la Ligue.

1.1 Visibilité

La Ligue commence à avoir un réseautage et une visibilité auprès de la population de Québec à la suite du 50^e anniversaire de la DUDH. À cette occasion, elle a pu bénéficier d'une vitrine de visibilité auprès de nombreuses instances sociales : le Musée de la civilisation, la Bibliothèque Gabrielle-Roy, l'Université Laval et le Carrefour tiers-monde. De plus, elle a proposé un concours de dessins sur les trente (30) articles de la DUDH au centre commercial Place Fleur de Lys. Ce faisant, la Ligue a pu diffuser son message de sensibilisation auprès d'une clientèle peu encline à traiter de cette question. La LDL-Québec a aussi pu compter sur l'appui de la Centrale Syndicale du Québec (CSQ) qui regroupe des professionnels du milieu de l'éducation. Cet appui a permis à la Ligue d'entrer dans soixante (60) écoles pour produire un atelier de sensibilisation sur les droits et libertés. Une trousse des droits et libertés comprenant un jeu, un mot caché et une copie de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ont été distribuées dans ces écoles pour un total de 15,588 troussees données. Par l'intermédiaire de quelques organismes en lien avec la Ligue, ce nombre a été par la suite porté à 18,213 troussees données. Charlie présente l'ambiance comme suit : « C'est là que la Ligue a eu son grand moment (...) C'était fou. On était quasiment là à temps plein, on travaillait, on étudiait. On était réclamés. Même au niveau des médias, la section a pris de l'importance ». Ce membre de la LDL-Québec affirme que cette visibilité a créé des frictions avec la Ligue de Montréal qui aurait été moins sollicitée. Montréal estimait également que la section de Québec ne s'identifiait pas suffisamment en tant que section régionale de la Ligue nationale dont le siège social est situé à Montréal.

À partir de ce moment, la Ligue a commencé à avoir accès à une couverture médiatique respectable par rapport au support dont elle bénéficiait lors de la première période. Cette couverture médiatique débute lors du Sommet des Amériques, mais du fait de l'expertise grandissante de certains membres dans de nombreux autres dossiers, elle sera sollicitée pour se positionner sur d'autres sujets d'actualité. Sans répertorier toutes les entrevues qu'elle a accordées, présentons brièvement la situation pour 2004 à 2006. En 2004, la LDL-Québec a vu ses entrevues et relations avec les médias s'accroître, avec notamment le cas de Mohammed Cherfi. Ce dernier était un algérien habitant au Canada (réfugié

précisément à Québec) et qui a été déporté vers les États-Unis en 2004 à la suite d'un refus ayant sanctionné sa demande de statut de réfugié. Les communications publiques et entrevues ont été nombreuses : Vox, Radio-Canada, TVA, La presse canadienne, Journal de Québec, CKRL, le Soleil, etc. Durant cette période, on note tout particulièrement la diversité des médias ayant fait appel à la Ligue. Non seulement celle-ci est de plus en plus sollicitée, mais également les questions pour lesquelles elle est interpellée sont de plus en plus diversifiées. Cela a permis d'ouvrir une voie à un tout nouveau public, mais a également causé des refus d'invitations dus au manque de temps ou à une expertise insuffisante. Malgré cela, la LDL-Québec a réussi à exprimer ses positions à travers divers médias : Vox, Télé-Québec, Télé-Mag, Vidéo-femme, CKRL, Le Devoir, VRAC télé, TQS, le Soleil, etc. Mais la Ligue ne s'est pas limitée aux médias publics pour développer sa visibilité, elle s'est doté divers moyens de communication pour entrer directement en contact avec la population de Québec. Dès 2000, elle met sur pied un site Internet qui sera perfectionné chaque année jusqu'en 2008 où il reçoit quotidiennement plus de 500 visites. Son autre moyen de communication privilégié est la radio. En effet, depuis 2003, la Ligue dispose d'une chronique d'une durée de 15 à 30 minutes sur la chaîne CKRL 89,1. Cette émission, qui a débuté et perduré au cours de la période d'essor de la LDL-Québec, atteignait environ 20 000 auditeurs par semaines. Non seulement la Ligue a réussi à se rendre visible grâce à ce médium, mais elle a également introduit une alternative dans les radios populaires en proposant une programmation axée sur les problématiques sociales. La LDL-Québec invitait des spécialistes à discuter sur des enjeux ou problématiques en lien avec les droits et libertés à Québec, mais également à l'extérieur du Québec. Parmi la panoplie de sujets abordés, en voici quelques-uns : droits des détenus, loi C-36, la torture, le lobbyisme, la Zone de libre-échange en Amérique (ZLÉA), les perspectives de guerre, la situation des enfants et des femmes, l'accès au logement, la lutte à la pauvreté, la syndicalisation, la discrimination raciale, la diversité sexuelle, le suicide assisté, les préjugés envers les premières nations et un suivi des événements qui ont eu lieu lors du Sommet des Amériques. Il est pertinent de souligner que ces sujets ne sont pas seulement en lien avec la ville de Québec; ils ont aussi pour la plupart une grande portée internationale ou mondiale.

1.2. Un intérêt pour le mouvement altermondialiste

La LDL-Québec a tendance à se préoccuper de plus en plus d'enjeux altermondialistes dans cette période. Une influence importante vient de l'environnement de l'organisme. Le Sommet des Amériques en 2001 est l'un des facteurs ayant le plus influencé la LDL-Québec dans le sens de l'amener à porter un intérêt particulier pour les questions altermondialistes. Lorsque la Ligue s'est fait remarquer lors du Sommet des Amériques, plusieurs citoyens se sont impliqués dans la LDL-Québec comme membres et bénévoles afin de bénéficier d'un terrain privilégié pour débattre des enjeux les préoccupant. Selon les entretiens qui ont été faits, cette vague de nouveaux membres semble avoir eu des préoccupations de type plus altermondialiste que celle qui l'a précédée : « Des gens venaient pour penser faire la révolution le lendemain et désiraient plus d'action et d'autres venaient pour un espace de réflexion, amener des dossiers à développer. »

La Ligue avait également à l'interne des pressions pour traiter de sujets altermondialistes. D'une part, la Ligue pouvait compter sur un membre qui était présent dans les conseils d'administration de la Ligue dans la ville de Québec et dans la ville de Montréal. Puisque la Ligue nationale (Montréal) s'intéressait déjà à des enjeux et des questions d'envergure mondiale, ce membre a contribué à intégrer des sujets altermondialistes au sein de la Ligue de Québec. D'autre part, un autre facteur expliquant l'intérêt de la LDL-Québec pour les sujets altermondialistes est la composition des organismes avec lesquels elle travaille en partenariat. La diversité des organismes auxquels la Ligue s'associe apporte une diversification dans les enjeux qui l'interpelle et l'intéresse.

1.3 Les associations

Sous l'impulsion des événements entourant le Sommet des Amériques, des organismes se sont regroupés en un Forum social. Parmi les groupes ayant permis la formation de ce Forum social, nous retrouvons les groupes impliqués dans les manifestations étudiantes et contre le Sommet des Amériques, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et le Mouvement des travailleurs chrétiens, entre autres. Ce Forum permettait de regrouper les organismes communautaires beaucoup plus facilement autour d'une cause commune.

Cela apparaît clairement lorsqu'ils abordent la question de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Ce sont essentiellement les organismes communautaires qui étaient organisés pour s'opposer à des enjeux d'aussi grande envergure et le rassemblement de ces groupes a semblé aller de soi. La Ligue s'est jointe à ce forum et cela a facilité ses contacts avec d'autres organismes. L'objectif identifié par la coordonnatrice de l'époque était de favoriser une amélioration de la condition sociale des individus à travers les collaborations. À la suite de ces discussions, la Ligue a souvent apporté son appui aux organismes de ce forum qui la sollicitaient pour participer à des activités en commun.

La LDL-Québec a, entre autres, créé des liens avec le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), le Forum sur les droits humains de la Ligue des droits et libertés et le Comité de surveillance des libertés publiques de la Ligue des droits et libertés. Peu à peu, à force d'établir des liens, la Ligue développait de plus en plus ses activités en partenariat avec d'autres organismes.

1.4. Activités

Parmi les activités que la Ligue a créées de son propre chef, il y a eu un développement du modèle des ateliers. Ceux-ci ont été davantage structurés et sont maintenant offerts par des contractuels qui sont spécialisés dans leur domaine. La Ligue a étendu les ateliers pour traiter de la question des jeunes et du taxage. Ce sujet et celui des jeunes et la police ont motivé des centaines d'ateliers dans plus d'une dizaine d'écoles au cours de cette période. Avec les succès, la Ligue a pu par la suite développer à de nombreuses reprises le sujet de la discrimination envers les minorités. Cela se manifeste par l'exposition *Tous différents, tous les mêmes droits*. Cet événement a permis de sensibiliser près de 3000 chercheurs d'emplois sur le multiculturalisme en emploi et les avantages que cela peut apporter. Cette exposition a pris fin en octobre 2003, mais l'atelier-conférence intitulé *Citoyenneté et Immigration* a pris le relais dès le 8 mars 2004, pour continuer la sensibilisation et l'éducation de la population concernant la discrimination raciale. Un membre le présente comme suit « La plupart des écoles ont obtenu des informations et

des ateliers pour informer aux droits [...] Les écoles et professeurs ont communiqué entre eux et tout le monde en redemandait. On ne pouvait fournir à peine les demandes.»

Outre ces activités, la coordonnatrice affirme que le cas de Mohammed Cherfi a occupé beaucoup de son temps. Cet individu a été arrêté à Québec en 2004 et était menacé d'être déporté vers les États-Unis. La LDL-Québec s'est donc impliquée pour éviter sa déportation. Durant cette période, la Ligue a aussi participé à des comités de travail sur l'immigration ainsi qu'à des manifestations en appui aux sans-statuts algériens, et particulièrement Mohammed Cherfi. Ces efforts n'ont cependant pas été fructueux puisque Monsieur Cherfi a finalement été déporté vers les États-Unis.

La problématique de l'accès à la justice a également permis de développer un réseautage. La LDL-Québec a tenté d'agir, et désire le faire encore aujourd'hui, dans le domaine de l'accès à la justice pour les individus qui n'y ont pas accès. La redirection de cas individuels de ce type à d'autres organismes plus spécialisés dans le domaine a permis à la LDL-Québec de développer des liens avec des organismes tels que le Centre de crise de Québec. La Ligue avait également le souci d'offrir un service d'accès à la justice, mais cela représente une lourde implication financière et la LDL-Québec ne dispose pas de moyens pour satisfaire l'ensemble des cas qui lui sont présentés.

2. Crise

La LDL-Québec traverse, entre 2007 et 2008, un cycle de crise caractérisé par d'importants changements au sein de l'organisation. La Ligue se questionne progressivement sur son identité. À un certain moment, elle ne peut plus compter sur le Forum social et elle en vient à perdre des subventions. Les associations avec d'autres organismes ont progressivement amené la Ligue à se questionner sur son identité et sur les choix qu'elle fait.

2.1. Crise d'identité

À mesure que la Ligue s'associe à d'autres organismes et qu'elle adopte des sujets altermondialistes, certains membres commencent à se questionner sur l'identité profonde de l'organisme. Charlie exprime ce sentiment en ces termes : « Je dois dire que je me reconnaissais de moins en moins dans la Ligue quand j'ai quitté la Ligue de Québec et la Ligue nationale. On s'en allait trop vers des sujets altermondialistes. (...) on a oublié les enjeux qui auraient des missions en lien avec les droits fondamentaux pour aller vers des enjeux partisans ». Un autre membre affirme qu'en regardant les rapports d'activités, il réalisait bien qu'il n'avait que des partenariats. Étant consciente de ce fait, et disposant de moins de moyens, la coordonnatrice qui quitte en 2006 va faire une recommandation à sa remplaçante : « Quand j'ai quitté, j'avais commencé à dire qu'il faudrait se recentrer et dire : « Laissons faire les organismes qui ont une expertise et développons la nôtre le plus possible. On va concentrer nos énergies avec les organismes qui ont des liens directs avec nous. » Oui, c'était une certaine direction de la Ligue, mais surtout, car il y avait un manque total de ressources. » Cette recommandation fut suivie par la nouvelle coordonnatrice, et les liens coupés avec les autres organismes furent beaucoup plus nombreux que ce qui était souhaité par la coordonnatrice démissionnaire. Tout de même, Charlie explique les désavantages liés à une collaboration excessive. Il affirme : « Pour moi, c'était important de ne pas s'arrêter sur des enjeux qui proviennent d'autrui. Il y avait une grande quantité de sujets de défense fondamentale des droits qui étaient bien couverts par d'importants journalistes. Et lorsque la Ligue se mettait à collaborer avec ceux-ci, elle se *callait* souvent là-dedans. On pouvait même nous embarquer dans des discours auxquels on n'adhérait pas. »

En dehors de ces impacts directs sur l'organisation de la Ligue, les conditions difficiles peuvent entraîner un questionnement pour des membres qui ont déjà consacré une longue période de leur vie à la Ligue et ce, bénévolement. Claude a intégré la Ligue à ses débuts, et il est parti peu après 2006 : « À moment donné, au fil des années, tu as moins le goût. Tu as moins le goût de certaines discussions. Dans toute organisation, les groupes communautaires, les ONG il y a toujours un côté humain et ça devient exigeant de recruter et réorganiser constamment le secrétariat ».

S'ajoute à ce climat d'incertitude, le fait qu'en 2004-2005, le Forum social régional prend fin. Cela s'explique entre autres par l'arrivée au pouvoir de Jean Charest. Dès sa première année, il annonce des coupures dans tous les ministères à l'exception de la santé et de l'éducation. Par conséquent, les organismes communautaires ont vu leurs subventions baisser. Leurs actions furent donc drastiquement limitées. Selon le témoignage de la coordonnatrice de l'époque, les organismes ont dû lutter pour leur propre survie et la collaboration entre eux était devenue très limitée.

2.2. *Manque de ressources*

En plus de cette crise d'identité, la Ligue doit composer avec un manque de ressources. La nouvelle coordonnatrice, qui arrive en 2006, a de la difficulté à gérer les activités de la Ligue et elle oublie de faire une demande de subvention. Cela entraîne un déficit à l'organisme pour une année entière. La Ligue a eu de la difficulté à composer avec ce manque.

La sociologie des organisations nous permet de mieux comprendre le climat qui a contribué à la rupture de la coopération. En effet, le modèle de mobilisation des ressources de Zald et McCarthy (1987) souligne, dans une vision très économiciste des mouvements sociaux, que les organisations communautaires sont une « industrie ». Ils affirment que ces organisations sont incluses dans *l'industrie du mouvement social*. Cela est dû au fait que tous les organismes communautaires mobilisent les mêmes ressources. Dans cette perspective, les groupes communautaires risquent d'être en situation de rivalité puisqu'ils sollicitent les mêmes ressources. Ils doivent entrer en compétition les uns avec les autres pour obtenir des subventions qui sont allouées aux groupes communautaires. De même, ils entreront en compétition pour recruter des membres puisque le nombre d'individus qui s'impliquent est généralement assez limité et que ceux-ci choisiront forcément un mouvement au détriment d'un autre. Un membre de cette période confirme que la Ligue a perdu des membres parce que plusieurs d'entre eux étaient impliqués dans plusieurs organismes et n'étaient présents à la Ligue qu'en second lieu. Cela se confirme par l'étude « *Profil et motifs d'engagement des membres de la Ligue des droits et libertés*

- *Section de Québec* » réalisée en 2006, précisément à la même période où la crise a commencé à se faire sentir. Ce rapport mentionne que 27 répondants sur 35 sont membres d'autres organisations parallèlement à la LDL-Québec.

Finalement, au cours de cette période, la Ligue a pu développer les bases qu'elle avait érigées lors de la première période soit : les ateliers, le sujet des jeunes et la police, la discrimination envers les immigrants, la surveillance des institutions publiques en s'attardant à la protection de la vie privée. Pour ce faire, elle a pu compter sur une plus grande visibilité qui est issue autant du milieu médiatique de masse que des moyens qu'elle a elle-même développés. La Ligue a ainsi acquis une visibilité importante qui lui faisait défaut lors de la première période. Elle fut donc sollicitée par des organismes communautaires avec lesquelles elle a fondé des partenariats. Ceux-ci ont néanmoins contribué à rendre l'identité de la Ligue ambiguë. Lorsqu'elle a été à court de financement au fil d'une année, elle fut forcée de se questionner sur sa mission et ses moyens pour les mettre en œuvre.

Chapitre VI. Période de professionnalisation (2007-2014)

La période de professionnalisation fait suite à la crise que la Ligue a connue en 2006 et s'étend jusqu'à nos jours. Cette section décrit le déroulement de la réorganisation de l'organisme qui a permis de développer les stages et la nouvelle ligne directrice de la LDL-Québec vers des enjeux renouvelés.

1. Réorganisation de la Ligue

Cette période est marquée par une réorganisation interne de la LDL-Québec pour pallier au manque de financement et poursuivre la mission d'éducation et de sensibilisation aux droits et libertés à Québec. En outre, elle doit également faire face à des influences

externes qui vont l'influencer : un changement dans la politique de subvention aux organismes communautaires.

1.1. Réorganisation interne

Dès l'année 2006-2007, la LDL-Québec doit se restructurer à la suite de la crise qui est survenue. Peu après son arrivée en tant que membre impliqué, Maxence ressent immédiatement ce manque organisationnel : « Quand je suis arrivé à la Ligue, vers la fin 2006, il y avait un vide : manque de personnel, manque d'intervenants. On fonctionnait par les orientations de la Ligue, mais également par nos intérêts étant donné le peu qu'on était... c'était illusoire, écoute on était trois là » C'est à ce moment que le conseil d'administration s'est réuni pour trouver une solution. L'un des administrateurs de la LDL-Québec, Sylvain Déry, avocat de formation, sera mandaté par le conseil d'administration afin de réorganiser l'organisme. La principale coordonnatrice de la seconde période explique clairement cette transition urgente du poste de coordonnateur au sein de la LDL-Québec : « Il a pris la Ligue. Il était payé moitié du temps pour une job à temps plein... Il était plus à l'interne, il y avait les finances à restructurer, des documents à refaire. C'était le mandat que le CA lui a donné; restructurer les règlements, revoir les priorités dans les projets, s'occuper des subventions... » C'est au moment où ce coordonnateur était à la Ligue qu'il y a eu un fort recrutement au sein de la faculté de droit.

La première année de cette période est définie comme une année de restructuration. C'est une année moins active de la part de la LDL-Québec étant donné ses ressources réduites et sa phase nécessaire de remise sur pied. Plusieurs aspects internes de la LDL-Québec ont dû être améliorés. Il y a eu, notamment, un ajout d'une politique de codification, de classement et de révision des dossiers de la LDL-Québec. Au cours des années qui ont suivi, la Ligue a également mis à jour ses moyens de communication. L'adresse de courriel de la LDL-Québec a été modifiée pour la rendre plus significative. Le site web de la Ligue a également obtenu une adresse indépendante du fournisseur de service Internet. Le site Internet de la LDL-Québec a été complètement redéfini. Il sera

régulièrement alimenté par des étudiants du cégep Limoilou. En 2010-2011, la Ligue tente de développer des moyens pour entrer plus facilement en contact avec ses membres. La même année, la Ligue de Québec se dote d'un compte Facebook et Twitter. Elle commence à produire deux bulletins de deux pages pour chacun de ses comptes qui seront relayés aux membres pour leur faire part des avancées de la Ligue.

Maxence a beaucoup parlé de la restructuration interne après Sylvain. La coordonnatrice de l'époque était très impliquée et a largement contribué à remettre la Ligue sur pied : « Mariane a passait son temps dans les subventions et elle commençait... elle recommençait à faire reprendre l'engrenage... .Là c'est ça, elle prenait son temps dans les subventions et on essayait de consolider ce qu'on faisait déjà donc l'éducation vis-à-vis des jeunes. Après on a pu reprendre des positions. » La coordination semblait plus impliquée alors que le conseil d'administration semblait moins présent : « dans mon temps le CA se voyait 3-4 fois par année, pas de lectures, pas de préparation. On se partageait des tâches plus qu'autres choses. » Il croit qu'après les efforts de Mariane, la Ligue était beaucoup plus stable et le coordonnateur qui a suivi a pu construire sur de bonnes bases.

1.2. Changement dans les subventions et dans l'environnement de l'organisation

En plus de la conjoncture interne qui a mené la Ligue à se restructurer, celle-ci doit faire face à des changements venus de l'environnement dans lequel elle évolue, et plus particulièrement en ce qui concerne les subventions dont elle dépend pour fonctionner. Au fil des années, la politique des subventions du gouvernement du Québec a connu des changements importants. Dans les années 2000, la Ligue pouvait mettre sur pied des projets pour ensuite aller solliciter un financement. En 2008-2009, les projets doivent être structurés en fonction des subventions disponibles. Un membre présente le changement dans la politique de subvention : « Les critères pour obtenir une subvention sont stricts : ce projet doit déjà être développé, précis, pertinent, connu du monde communautaire et mené avec des partenaires. C'est dire que la Ligue doit engager des ressources dans un projet sans avoir la garantie qu'il arrive à terme. »

Cette situation a complexifié les actions de la Ligue. Puisque la Ligue est limitée dans ses ambitions et capacités, elle doit s'engager dans des projets précis et en délaissier d'autres. Plus encore, sa seule chance d'avoir des subventions garanties est de se concentrer sur certains sujets précis dans lesquels elle pourra se spécialiser. Cela engendre deux effets. D'une part, en s'alignant sur les politiques de subventions, elle perd de son autonomie puisqu'elle ne peut développer des projets d'ampleur sans subvention. D'autre part, la Ligue perd une capacité de se remettre en question et de se réorienter vers d'autres sujets. S'étant spécialisée dans un domaine donné, elle aurait tort d'abandonner un enjeu pertinent. Mais en se spécialisant, elle se prive de temps qui favoriserait le développement d'autres expertises. De même, elle éloigne les individus ayant des intérêts pour d'autres questions.

Le changement dans les règles de subvention pénalise grandement la Ligue parce qu'il va contre son fonctionnement habituel. Les projets attirant des subventions sont principalement des projets menant à des services offerts à la population en tant qu'organisme. Toutefois, la LDL-Québec étant un organisme de défense de droit, il est difficile d'intégrer un projet en lien avec un service offert. Le domaine de la défense des droits et libertés exige plutôt des réactions à l'actualité. De même, l'éventail de sujets traités par la Ligue est très large. La politique de subvention est trop spécifique pour répondre à ses intérêts. Un membre nous a fait part du problème de financement en ces termes :

« Le défaut du manque de financement, c'est qu'on essaye de trouver des subventions et d'y accrocher des projets. Avant on créait des projets et on allait chercher le financement. C'est très différent. Maintenant, depuis 2008-2009, les ministères ne donnent plus de subvention; ils font des appels de projets. Même à mon époque, faire des projets qui cadrent avec les ministères avait commencé. »

En accord avec la situation des organisations missionnaires définie par Mintzberg dans la section sur la sociologie des organisations, la Ligue semble être grandement structurée par sa dépendance au financement. Cette dépendance se combine avec le phénomène de *l'industrie des mouvements sociaux* évoqué dans la section précédente. C'est-à-dire que les organisations entrent en rivalité pour obtenir les subventions nécessaires à leur survie.

Un membre de la Ligue au cours de cette période a relevé une problématique importante en lien avec les relations entre les sections régionales et la LDL-Montréal. Puisque les sections de la Ligue ont les mêmes sujets et les mêmes subventions disponibles, elles entrent en conflit lors du développement d'un projet. Cela crée des frictions entre les sections d'une même Ligue. Un autre membre présent actuellement et n'ayant pas connu pareille rivalité semble affirmer que la situation s'est passablement améliorée. Dans le rapport de 2010-2011, il est fait mention d'efforts de rapprochement qui auraient porté fruit et qui ont mené à des relations conviviales entre la Ligue de Québec et celle de Montréal.

2. Changement dans le membership

Dans sa réorganisation, la Ligue s'est tournée vers les stages comme source de participation. Les stagiaires sont lentement devenus membres et ont provoqué un changement de génération dans la Ligue. Les représentations de ces membres étant différentes, les enjeux de la Ligue ont changé.

2.1. Stages et changement de génération

Les stages étaient présents depuis les années 2000, mais à partir de 2006-2007, ils ont connu une croissance importante jusqu'à devenir le principal moteur d'action de la Ligue. Cela est dû au coordonnateur de l'époque qui, devant la grande charge de travail, a choisi de déléguer certaines de ses tâches aux stagiaires pour engendrer plus de productivité. Ce coordonnateur est issu du milieu juridique et a naturellement été porté à solliciter l'appui de professionnels de sa discipline. Maxence affirme que bon nombre de ces stagiaires étaient recrutés par l'intermédiaire d'individus impliqués dans l'organisme *Avocats sans frontières*. Le fait est que les milieux de stages des avocats semblent être assez restreints selon lui. Au fil des années, les stages ont pris de plus en plus d'importance. Outre le droit, ils se sont par la suite développés dans d'autres disciplines. À terme, les actions de la Ligue, tels les ateliers, furent grandement menées à bien par des stagiaires et des

contractuels. En 2014, on peut voir que le changement de génération est complet. Joe a cité tous les membres du conseil d'administration et a confirmé que ceux-ci étaient tous issus des stages ou de connaissances d'anciens stagiaires. Au-delà du changement de génération, les stages ont permis de professionnaliser la Ligue. Celle-ci est bien consciente de l'apport des stages. Dans le rapport d'activité 2011-2012, elle présente les stages comme suit :

« Le fait d'encadrer des stagiaires est une façon de réaliser notre mission d'éducation aux droits. En effet, les stagiaires sont baignés dans la réalité d'un organisme de défense de droit et prennent connaissance de nombreux enjeux concrets. Par ailleurs, l'apport des stagiaires est important à la LDL-Québec, particulièrement en ce qui concerne le stage de service social étant donné qu'il remplace concrètement une ressource salariée que nous ne pouvons pas nous permettre. »

2.2. Changement dans les sujets abordés

Nous avons peu de témoignages de membres impliqués à la Ligue à cette période. Le témoignage de Maxence nous présente que le milieu communautaire souhaitait œuvrer avec les marginalisés. Quant à lui, il accorde une grande importance au volet éducation et la sensibilisation aux droits. Dans les orientations de la coordination, il affirme que : « Sylvain voulait mettre l'accent sur le juridique. Mariane par la suite voulait ouvrir les horizons, commencé à contacter d'autres facultés pour avoir d'autres perspectives. » Il s'agit de deux perceptions différentes qui se sont alternées sans difficulté apparente. Il a également présenté sa perception de la mission de la Ligue de Québec : « Montréal c'est plus positionné politiquement, nous (Québec) on voulait vulgariser l'information sur le terrain plutôt que prendre position politique, on faisait peu de communiqués de presse, on allait plus sur le terrain pour sensibiliser les gens. » Il semble donc qu'à partir de ce moment, la Ligue ait souhaité être plus près du terrain au détriment d'une présence médiatique.

À la lecture des rapports d'activités, il apparaît évident que la composition de la Ligue a influencé la manière selon laquelle elle aborde les sujets qui la préoccupent. Qu'est-ce qui s'inscrit dans la continuité et qu'est-ce qui est en rupture avec le passé ? D'abord, la Ligue

continue d'aborder bien des sujets traités lors des années antérieures. Elle continue d'affirmer dans ses objectifs, la défense du droit de manifester et la défense des droits sociaux. Elle traite certains sujets différemment, telle que l'imputabilité policière qui reflète une volonté d'aborder la question de la police indépendamment de sa relation avec les jeunes. Il y a également un développement des ateliers fait par des stagiaires dans le domaine du droit. Ensuite, parmi les nouveautés, on peut nommer la cause des poursuites bâillons. La Ligue développe également des sujets très associés à la jeunesse, comme le droit des humains et de l'environnement. Il y a également une création d'ateliers sur les médias sociaux, qui fut très populaire.

Le traitement des sujets est beaucoup plus axé sur le droit. Par exemple, le sujet des relations entre les jeunes et la police est devenu les jeunes et la justice. Et maintenant, la Ligue manifeste le désir de traiter de la question de l'imputabilité policière. Cette volonté d'accroître la part du droit dans les actions de la Ligue se manifeste surtout par le thème de la judiciarisation qui fait son apparition dans cette période, en 2009. Le concept de judiciarisation renvoie à l'action de traiter une situation à partir de voies juridiques abusives. Il s'agit d'une utilisation excessive des forces policières et de la justice pour ordonner la vie sociale. La Ligue traitera de cette question en lien avec les personnes marginalisées pour contrer la question du profilage social qui est dirigé à leur endroit. Dans les faits, il s'agit des travailleuses du sexe qui sont limitées dans leurs déplacements, des jeunes qui flânent en des lieux jugés inappropriés par les forces policières, d'emprisonnement des sans-abris pour contraventions impayées.

La Ligue semble s'orienter grandement vers le sujet de la judiciarisation. Ce thème directeur des activités de la Ligue a également mené à des discussions et réflexions concernant la radio-poubelle. Ce type de radio a tendance à renforcer des préjugés sur certaines personnes. S'y opposer vise à faciliter l'intégration communautaire de l'ensemble des individus à la société. En sensibilisant les citoyens aux effets potentiellement nocifs de la discrimination dont peuvent être victimes certaines catégories de la population, la Ligue a établi de nombreux partenariats, comme c'était le cas dans la période d'essor. Mais ces partenariats sont orientés vers des causes précises. Par exemple, sur la question des marginalisés, elle collabore avec le regroupement pour

l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ), l'association pour la défense des droits sociaux du Québec Métropolitain (ADDS) et l'organisation de la Nuit des sans-abris (NSA). La Ligue a un contact particulier avec le RAIQ puisqu'une ancienne coordonnatrice de la Ligue dirige cet organisme. Cela facilite donc les contacts pour traiter de la judiciarisation des marginalisés.

2.3 Apports et activités

Les actions de la Ligue, lors de la période de professionnalisation, semblent se structurer autour de deux thèmes centraux auxquels se rajoutent les enjeux épisodiques faisant surface dans l'actualité. Les deux thèmes centraux sont l'éducation aux droits par l'entremise d'ateliers et la question de la judiciarisation des individus marginalisés. La Ligue a constamment remanié les premiers ateliers qu'elle a créés, soit les jeunes et la police (jeunes et la justice) et la discrimination. L'atelier sur le racisme a particulièrement été en demande lors de la crise des accommodements raisonnables. Il demeure tout aussi pertinent à l'heure où nous nous questionnons sur la charte de la laïcité et des valeurs québécoises. Deux membres impliqués dans cette période affirment que cela est fortement dû au fait qu'il y a un cours dans les écoles qui facilite la diffusion de cet atelier, le cours d'éthique et de culture religieuses. La Ligue a également pu bénéficier d'une plate-forme qui lui permettait d'offrir ces ateliers dans le cadre des cours de francisation pour les nouveaux arrivants au Québec. Contrairement aux autres ateliers, celui-ci entraînait une rentrée d'argent puisque la Ligue était rémunérée pour l'offrir aux personnes immigrantes. Les autres ateliers dépendent des professeurs et de leur intérêt à les intégrer dans leurs cours. L'actualité dirige assurément l'attitude des professeurs pour certaines activités. L'atelier le plus demandé aujourd'hui en est un que la Ligue a créé pour répondre à un besoin qui se dessinait dans l'actualité : la perspective juridique sur les médias sociaux. Cet atelier a eu un succès très grand et porte sur des sous-thèmes tels que la vie privée, la cyber-intimidation et la diffamation. Il répond à un vide autour d'une question qui est encore nouvelle pour la population. La Ligue a également conçu un atelier sur les droits du travail. Celui-ci sensibilise les jeunes à leurs droits en tant que travailleur et les aide à trouver un moyen de concilier travail et études.

Le second thème porteur de cette période est celui des personnes marginalisées. Ce sujet est parvenu à la Ligue grâce à son réseau de contacts. Plus précisément, un ancien membre de la Ligue a signifié qu'il allait publier sa thèse de doctorat sur le thème de la judiciarisation des marginalisées. La Ligue a donc pu se développer un important réseau pour traiter de cette question. Elle intervient également autant au niveau de la recherche-action que de l'intervention sur le terrain. Au niveau de la recherche, elle témoigne son intérêt pour les recherches faites dans ce domaine et contribue elle-même à cette recherche en établissant les besoins des personnes marginalisées. À la suite de colloques avec le milieu universitaire, la Ligue a réalisé qu'il n'y avait aucune personne qui vivait réellement cette réalité. Donc, avec l'aide des stagiaires en service social, la Ligue a créé le forum sur le Parvis. Ce forum vise à établir un espace de réflexion dans une place publique pour traiter d'une question généralement relayée en arrière-plan : l'utilisation de la justice pour organiser la place publique. Parallèlement à ce forum fait en partenariat avec le RAIQ, la Ligue contribue également à la nuit des sans-abri. Ce regroupement s'est donné pour mission de démystifier la place dans sans-abri dans la société. La Ligue a contribué à ces mouvements en développant un guide d'autodéfense. Ce guide explique la liberté d'expression, sa limite, les effets de la discrimination ainsi que les recours possibles que l'on peut faire si l'on se sent attaqué par ce type d'acte. Un document a également été rédigé donnant des précisions sur le processus pénal des gens marginalisés, quant aux plaintes possibles sur les contestations qu'elles peuvent faire et leurs droits. Ce document a été distribué à travers plusieurs organismes et en d'autres endroits. Les stagiaires ont également rendu possible la formation du forum sur le Parvis et une campagne contestant les règlements municipaux que la Ligue considère comme étant discriminatoires. La Ligue met principalement le doigt sur la subjectivité des policiers lorsqu'ils sont appelés à agir en toute conformité avec ces règlements. De ce fait, la Ligue allie sa mission de vulgarisation des droits et libertés et une forte sensibilisation sur les actes et pratiques courantes pouvant porter atteinte à ceux-ci, notamment chez les populations les plus vulnérables.

Outre ces deux branches importantes de ses actions publiques, la Ligue s'est impliquée dans des enjeux d'actualité. Parmi ceux-ci, notons les débats entourant la Commission Bouchard-Taylor, l'usage du pistolet *Taser* et les manifestations étudiantes. La

Commission Bouchard-Taylor aurait pu être une opportunité pour la Ligue de faire valoir le travail de terrain qu'elle a pu faire. Mais il semble que ce ne fut pas le cas. Questionné à ce sujet, un membre de l'époque a seulement souligné que cela a été une déception. Il a retenu de ce moment que les citoyens du Québec étaient assez intolérants. Pour ce qui est du pistolet *Taser*, la controverse a débuté avec la mort de Monsieur Claudio Castagnetta. Pour rappeler ce sujet, la police a fait feu sur un Monsieur Castagnetta à l'aide d'un pistolet *Taser*. Mais cet homme avait une santé précaire et la police n'a pas su reconnaître son état de santé lors de l'évènement. Cela a conduit au décès de Monsieur Castagnetta. Cela a été une occasion pour la Ligue de rouvrir le débat sur l'imputabilité policière. Dans le cas des manifestations étudiantes, le sujet semble être une déception pour Joe interrogé à ce sujet. Il témoigne des efforts qui ont été placés dans ce dossier et du peu de retombées en termes d'implication à la Ligue des gens qui ont été défendus par celle-ci. L'adhésion à la Ligue n'a pas connu de croissance marquée malgré sa présence dans les événements de 2012. Compte tenu de la composition actuelle de la Ligue, il aurait été intéressant de pouvoir interroger plus de membres à ce sujet, pour savoir ce que cette cause représentait pour eux. En dehors du fait que la composition de la Ligue est fortement étudiante, la Ligue a témoigné depuis longtemps de son intérêt pour la liberté de manifester, l'imputabilité policière et le profilage social. Il semble que la Ligue aurait pu trouver un terrain très fertile. Le fait qu'elle n'a pas connecté avec les étudiants est une question particulière.

Au début de cette période, la Ligue a dû se remettre de la situation précaire dans laquelle elle était : manque de membre et ressources déficitaire. En outre, elle devait composer avec un resserrement des politiques de subventions aux organismes communautaires. Elle a néanmoins bien traversé cette épreuve en s'orientant vers les stages qui lui ont permis d'avoir accès à une plus grande visibilité et une plus grande expertise. Le traitement des sujets de la Ligue s'est donc professionnalisé autour des stages de droits et de services sociaux. Cela a également permis de revitaliser les enjeux de la Ligue autour de certains thèmes plus proche de la jeunesse : ateliers sur les médias sociaux, l'environnement. Cependant, il apparaît que la Ligue n'a malheureusement pas pu bénéficier des structures

d'opportunité politiques qui se sont offertes à elle : commission Bouchard-Taylor et manifestations étudiantes. Ces deux événements étaient en lien direct avec les actions de la Ligue depuis ses débuts, mais ses actions ne lui ont pas permis de se faire valoir à ce niveau.

La construction d'un tableau récapitulatif

Cette recherche devait saisir l'évolution de l'organisation de la LDL-Québec depuis vingt ans en étant attentif à cinq aspects : l'organisation, l'influence de l'environnement, les membres, les représentations sociales et les actions et enjeux. Afin d'illustrer les changements de la Ligue au cours des années, nous avons produit un tableau présentant toutes ces dimensions. La répartition des faits entre cinq dimensions du devenir de la LDL-Québec facilite la compréhension de cette évolution et la reconnaissance de liens entre ces éléments. Les cinq thèmes sont : l'organisation, l'influence de son environnement, la composition de ses membres, les représentations sociales des membres de l'époque et les actions et enjeux concernant la Ligue.

- L'organisation désigne la structure interne de l'organisme. Cet élément regroupe principalement les caractéristiques que l'organisme tient de la période précédente, mais il est également le résultat de son évolution dans ses autres dimensions.

- L'influence de l'environnement se réfère au climat dans lequel l'organisme évolue. À certains moments, ce climat est favorable en permettant l'obtention de subvention et une meilleure visibilité. À d'autres moments, il est source de pressions sur l'organisme.

- Le thème des membres désigne la composition de la Ligue. Le recrutement des membres de la Ligue a connu différents contextes qui font que les membres recrutés n'étaient pas les mêmes d'une période à l'autre.

- Le thème des représentations sociales présente ce que les membres valorisent, dans leurs orientations, à une période donnée. Cette section est construite principalement à partir de citations des membres interrogés. Il est à noter que les répondants, à travers les

années, ne présentent pas de grandes différences dans leurs représentations sociales. Les distinctions sont minces.

- La dernière colonne du tableau présente enfin les enjeux autour desquels la Ligue a orienté ses actions. Les sujets changent, mais généralement les moyens sont les mêmes, surtout centrés autour des ateliers.

Tableau du bilan

Période	Organisation	Influence de l'environnement	Membres	Représentations sociales	Enjeux et actions
Lancement (1994-2001)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune visibilité - Aucune présence médiatique - Manque de moyens - Local et début de visibilité à partir de 1998 	<ul style="list-style-type: none"> - Premières subventions en 1998 - Partenariat avec des syndicats et quelques organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres issus principalement du milieu syndical - Moyenne d'âge élevé - Nombre de membres moindre qu'espéré au début - « On recrute par conviction » 	<ul style="list-style-type: none"> - « S'ancrer dans la réalité de la ville » - « Les droits fondamentaux, les droits collectifs, les droits sociaux, la présence, la vigilance, la surveillance. » - Rôle de la Ligue : « Veiller à la protection et à la promotion des droits et libertés et essayer de mobiliser la population autour de cette cause »; « Réagir à chaque fois que les droits et libertés sont brimés ou menacés »; « Prôner la solidarité humaine et le respect des valeurs humanistes » 	<p><u>Principaux enjeux</u>: les jeunes et la police, la discrimination envers les immigrants, la démocratie municipale</p> <p>- <u>Actions</u> : Principalement des colloques de réflexion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ateliers sur différents thèmes
Essor et de crise (2001-2006)	<ul style="list-style-type: none"> - Permanence : Un employé rémunéré à temps plein - Hausse subite de la visibilité - Hausse des moyens de communication - Forte présence dans les médias : radio et Internet 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions en hausse - Influence des événements du 11 septembre 2001 à New York et de la tenue du Sommet des Amériques à Québec en avril 2001 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité dans le membership - Retrait des membres anciens - Plusieurs membres ayant des liens avec d'autres organismes militants - Reconnaissance de l'importance des stages dans le recrutement de nouveaux membres 	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail avec les jeunes est une nécessité absolue pour assurer la relève - Sensibilisation : faire preuve de pédagogie pour éveiller la conscience des jeunes et les encourager à s'impliquer davantage - Réseautage et forte collaboration avec d'autres organismes partenaires, notamment autour du Forum social - Stratégies actives pour conserver la médiatique - Conviction forte : « Ce n'est pas vrai qu'on naît tous libres et égaux, mais on doit le devenir. C'est ça l'objectif à l'autre bout de notre action » 	<p><u>Principaux enjeux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Thème de l'immigration et discrimination - Intérêt pour les sujets abordés par le mouvement altermondialiste <p>- <u>Actions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite et développement des ateliers Partenariat accru avec d'autres organismes
Professionnalisation (2007-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Site Internet mis à jour fréquemment - Compte Facebook et Twitter pour communiquer avec les membres -baisse de la visibilité médiatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement dans les politiques de subventions : les projets doivent être structurés en fonction des subventions disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Membres impliqués issus presque entièrement des stages - Moyenne d'âge plus basse qu'au début - Membres du CA (juridique) 	<ul style="list-style-type: none"> « Bien choisir les sujets à traiter et éviter de s'éparpiller pour faire valoir une certaine crédibilité et une certaine expertise »; Privilégier le travail de terrain pour assurer une plus grande vulgarisation des informations, mais aussi pour faire davantage connaître la Ligue auprès de la population 	<p><u>Principaux enjeux</u> : La judiciarisation des marginalisés.</p> <p>Tournant juridique dans la manière d'aborder les sujets</p> <p>-<u>Actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> visibilité publique directe (le Forum du Parvis en plein air)

Interprétation du tableau

On peut voir que la Ligue de Québec avait, au départ, peu de ressources et de visibilité. Elle ne pouvait donc pas entreprendre des actions d'envergure et était limitée à traiter de l'actualité. Ses membres étaient fortement issus du milieu de l'éducation et du milieu syndical. De plus, les trois membres interviewés lors de cette période avaient une formation en philosophie. Dans ce contexte où l'organisation n'avait pas encore d'enjeux déterminés et de ressources pour développer ses actions, la Ligue avait néanmoins un rôle de surveillance important. Elle dépendait fortement de l'actualité qui lui permettait de se positionner publiquement. Ces éléments donnent à la Ligue un caractère très réflexif : Qu'est-ce qu'elle doit faire? De quelle manière elle doit le faire? De la liberté qu'elle avait par rapport aux enjeux à aborder et dû à la composition de ses membres, la Ligue était semblable à un groupe de réflexion qui veut poser les bases de sa future organisation. Les membres de cette période avaient une définition des droits de l'homme qui était très large. Ce climat a permis à la Ligue de se développer pour arriver à la deuxième période.

Au cours de la deuxième période, la Ligue commence à avoir des subventions. Cela lui permet de se forger une identité à partir des bases posées lors de la période précédente et de s'intéresser à divers enjeux tels que la discrimination et des inquiétudes altermondialistes. C'est-à-dire qu'elle va pouvoir développer et étendre sa mission de sensibilisation dans les écoles telle qu'elle l'avait commencée dans la première période. Grâce à cette base solide, et disposant de nouveaux moyens, elle peut essayer d'élargir ses activités. L'influence de son environnement contribuera beaucoup à son expansion par l'entremise des réseaux. La Ligue s'est donc ouverte aux sujets des autres organismes au détriment, peut-être, du développement de ses propres sujets. Du même coup, ses membres étaient pour beaucoup issus des autres organismes, ce qui contribue à rendre ambiguë l'identité de la Ligue dans cette période. L'apport de cette période peut être d'avoir expérimenté les limites des réseaux et les risques de s'égarer sous les influences de l'environnement. Cela aura pour effet de conduire la Ligue à se concentrer sur ses ressources internes.

Au cours de la troisième période, la Ligue a dû trouver des ressources pour compenser le manque de subventions. Elle s'est donc tournée vers les stages. Cette orientation vers les

stages a été renforcée du fait que la politique de subvention a changé avec les années. La composition de la Ligue s'enrichissait de plus en plus de stagiaires devenant membre. Les stagiaires ont lentement remplacé la génération de membres plus anciens. La Ligue a donc changé d'orientation. Les nouveaux membres ont construit sur l'héritage des dernières années, ils ont professionnalisé les activités de la Ligue telles que les ateliers ou la sensibilisation à la discrimination. Cela se manifeste par exemple dans la question des jeunes marginalisés qui a été abordée en tant que *judiciarisation des marginalisés*, une couverture beaucoup plus axée sur le droit. Grâce aux stages et à cause de l'influence de l'environnement de l'organisation, la Ligue s'est beaucoup concentrée sur ce sujet des jeunes marginalisés.

Chapitre VII. Analyse des recommandations des membres

Nous avons pu tirer de nos entrevues des recommandations que les membres ont proposées à la Ligue. Il est important de spécifier que ces recommandations sont faites avec leur recul. Cela implique qu'elles ont le bénéfice de présenter à la Ligue un regard extérieur de membres qui ont déjà été actifs en son sein. D'un autre côté, celles-ci doivent être prises en considérant que les membres ne sont pas forcément au fait de la situation actuelle de la Ligue. Nous débuterons par les recommandations des membres de la première période pour ensuite présenter celles des membres de la deuxième et de la troisième période.

1. Membre de la première période : Claude

Claude était un membre de la première période. Comme les autres membres interviewés, il a reçu une formation en philosophie et comme la majorité des membres de la Ligue de l'époque, il a fait carrière dans l'enseignement et a eu un parcours syndical important. Il fait partie de la majorité de la Ligue de l'époque qui valorisait beaucoup la lutte pour les droits sociaux. Son entrevue nous permet de présenter deux recommandations. La première recommandation est que la Ligue ne doit pas se limiter à une cause définie. La

seconde recommandation est plus un conseil : il souligne que les jeunes qui travaillent à la Ligue vont développer des valeurs propres à la Ligue de Québec auxquelles il faut être attentif. Cette deuxième recommandation sera traitée en parallèle avec les recommandations de Kim puisque leurs recommandations se développent bien ensemble. La première recommandation de Kim est que la Ligue ne devrait pas être associée à une cause définie, c'est-à-dire un parti pris. Pour lui, la Ligue doit garder une certaine indépendance pour pouvoir traiter de tous les sujets qui pourraient se présenter à elle. Il semble donc attribuer à la Ligue un important rôle de surveillance.

Nous allons maintenant tenter d'examiner cette position. D'abord, comme tous les autres membres, Claude avait de la difficulté à exprimer des opinions sur la Ligue actuelle du fait qu'il n'est plus membre actif et qu'il a une vue limitée de ce que la Ligue traite actuellement comme sujet. Sa position selon laquelle la Ligue ne devrait pas être associée qu'à une seule cause pouvait implicitement désigner le sujet de la judiciarisation des marginalisés. En effet, la Ligue s'associe désormais beaucoup à cette cause. La judiciarisation des marginalisés est en fait un sujet large qui touche une bonne partie de la population et qui amalgame de nombreux sujets que la Ligue a déjà traités. Le commentaire de Claude exprime cependant un regard que le citoyen ordinaire peut porter sur la Ligue et son implication plus importante sur cet enjeu. Ce témoignage du membre reflèterait peut-être une méconnaissance de l'étendue des enjeux actuels de la Ligue. Et cela a une certaine importance, considérant que le commentaire vient d'un membre qui a déjà manifesté un intérêt pour les droits et libertés. Si même quelqu'un intéressé aux droits et libertés considère le sujet dominant de la Ligue trop restrictif, il est probable que des citoyens ordinaires partagent cette représentation et le jugement de Kim. Il s'agirait donc d'un travail à faire pour la Ligue, de mieux affirmer ce qu'elle défend actuellement auprès de la population tout en montrant bien l'étendue de la question. Indépendamment de ce sujet, la Ligue peut interpréter ce commentaire comme étant une mise en garde de la part d'un ancien membre : la Ligue a un rôle plus large que celui qu'elle se donnerait actuellement. Elle devrait constamment être à la recherche de ce qui brime les droits et ne pas s'arrêter à un sujet précis.

Il appartient naturellement à la Ligue de se questionner sur la valeur de ce commentaire au vu de sa situation actuelle. En dehors de cela, le membre présente des commentaires sur des faits relativement indépendants de la Ligue. Il est déçu que le nombre de membres n'ait jamais augmenté autant qu'il le souhaitait. Il espère également que la Ligue soit un jour perçue comme un organisme nécessaire plutôt que comme un organisme marginal. Il croit également que le développement futur de la Ligue devrait passer par le financement public. Ce serait la seule manière d'arriver à défendre convenablement ses enjeux.

2. Membre de la première période : Alex

Alex a un parcours professionnel similaire à celui de Claude : carrière dans l'enseignement et dans le syndicalisme. Il a toutefois enseigné en dehors du Québec, ce qui peut influencer sa conception du rôle de la Ligue et donc la recommandation qu'il lui fait. L'entrevue avec Alex permet d'isoler un commentaire et deux recommandations à faire à la Ligue. Une de ces recommandations sera développée dans l'analyse des recommandations de Maxence, puisqu'il y a des similitudes entre leurs recommandations.

D'abord, Alex se dit heureux que la Ligue ait pu continuer sa mission d'éducation auprès des jeunes malgré le changement dans les subventions. Il pense que cette Ligue est très pertinente telle qu'elle est actuellement. Il n'est pas le seul à valoriser les ateliers; Claude tenait lui aussi beaucoup aux ateliers. Celui-ci aurait voulu que la Ligue puisse étendre le volet éducatif au niveau collégial, mais cela ne s'est jamais fait. Peut-être faudrait-il que la Ligue s'oriente encore vers cela.

Pour ce qui est de la recommandation d'Alex, il souhaiterait que la Ligue ne perde pas son rôle de réflexion. Il faut se rappeler qu'Alex a été membre d'une Ligue qui semblait très axée sur la réflexion. Sa recommandation est donc que la Ligue ne perde pas cet esprit. Sa représentation de ce qu'est la Ligue est très en lien avec celle de Claude. À cela près que Claude semble plus axé sur l'action de la Ligue. Alex semble davantage valoriser la réflexion, le *comment vivre ensemble* propre à la philosophie. La mission qu'Alex confère à la Ligue est également plus étendue : il souhaite que la Ligue ne se ferme pas à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Il est conscient que certaines

personnes sont réticentes à aborder des enjeux qui dépassent les frontières de la ville de Québec, mais il souhaite tout de même que la Ligue ait une sensibilité par rapport à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Nous allons mettre cette recommandation en perspective. Il semble que cette conception très large du rôle de la Ligue corresponde à la Ligue qu'Alex a connue dans les années 2000. Il faut dire qu'au cours de son entrevue, il présentait la charte des droits et libertés de l'ONU comme étant la manifestation de la grande famille humaine. Pour lui, les droits sont les garants de la dignité humaine : l'« éveil à la réciprocité en termes de droits de la personne, si c'est bien fait, c'est un éveil à la dignité de la personne. » La Ligue joue un rôle de premier plan au niveau de la lutte contre l'injustice, selon lui la réflexion qu'il exige ne devrait pas se limiter à la ville de Québec. Cela dit, la question pour la Ligue est aussi de se demander dans quelle mesure elle peut tenir compte de cette recommandation, considérant que la Ligue de Montréal traite déjà des enjeux internationaux. Indirectement, le propos d'Alex peut toucher directement la mission des sections de la Ligue. Il est probable que ce membre veuille que les sections jouent un rôle plus important dans les sujets qui sont traités à l'international.

Alex souhaite donc que la Ligue ait un rôle de réflexion. Il souhaite également qu'elle conserve une sensibilité par rapport à ce qui se passe dans le monde.

3. Membre de la première période : Charlie

Le prochain membre est Charlie. Il est celui qui a été le plus critique envers la Ligue. Bien qu'il ait été dans la première période, Charlie avait une idéologie distincte par rapport aux autres membres présents à l'époque. En effet, Charlie ne s'identifiait pas à l'idéologie dominante de la Ligue qui valorisait essentiellement les droits sociaux. Il souhaitait que la Ligue traite davantage des droits fondamentaux, entendant par là les droits de la personne. Les propos qu'il a tenus au cours de l'entrevue sont marqués par cette divergence d'opinions sur la mission première de la Ligue. Cette différence d'opinion entre lui et la Ligue de Québec nous permet de présenter la question de l'écoute active des membres. Autrement dit, Charlie pose une critique à savoir que la Ligue

devrait nuancer ses propos lorsqu'elle prend position publiquement dans le respect de la diversité des opinions de ses membres.

Nous allons d'abord présenter la conception des droits et libertés de Charlie. Pour ce membre, la Ligue doit avoir un rôle distinct des autres organismes. Si des journalistes ou des organismes communautaires s'occupent de certains sujets, la Ligue n'a pas à s'en occuper; elle doit trouver ceux qui passent inaperçus. Il avait donc une réticence à entrer en partenariat avec beaucoup d'organismes parce que la Ligue s'éloignait de son rôle premier. Il affirmait même qu'elle en perdait son âme. Il y a ici une similitude entre le rôle de surveillance défendu par Claude, mais Charlie croit que la Ligue s'oriente trop vers les enjeux sociaux et délaisse le reste. Cette différence dans les conceptions à l'origine de la mission de la Ligue a contribué au départ de Charlie : « Je dois dire que je me reconnaissais de moins en moins dans la Ligue quand j'ai quitté, la Ligue de Québec et la Ligue nationale. Ça allait beaucoup trop vers l'altermondialisme. » À ce niveau, nous aurions une recommandation à apporter à la Ligue à partir de la raison que ce membre associe à son départ. Nous allons d'abord examiner les circonstances qui ont poussé ce membre à partir pour présenter les avantages de l'écoute active des membres. Ensuite nous allons présenter les limites de cette écoute active.

Il semble que ce membre se sentait isolé au sein d'une Ligue composée de militants de gauche. Pour comprendre la situation dans laquelle il se trouve, nous allons utiliser la sociologie des mouvements sociaux pour illustrer le contexte de son implication. L'OBNL a des points en commun avec le mouvement social dans le sens où l'implication est volontaire et qu'elle peut être interrompue facilement. Dans la sociologie des mouvements sociaux, Charles Tilly affirme qu'il y a trois manières de réagir face à des positions qui ne sont pas les nôtres : agir avec loyauté, parler ou quitter. Agir avec loyauté signifie que le membre va garder ses ressentiments pour lui pour ne pas nuire à l'organisation. Il y a certes des effets positifs puisque l'organisation peut rester plus stable, mais elle perd toute remise en question. Parler signifie que le membre va s'affirmer au sein de l'organisme ou en dehors. S'il n'est pas entendu, il risque de choisir de quitter. Quitter signifie simplement que le membre va quitter l'organisation, une voie qui est facile. Mais si le membre quitte, il est évident que l'organisme ne pourra jamais

comprendre ce qu'il pouvait apporter. De ce point de vue, il est évident que nous n'entendrons jamais les points de vue de ceux qui ne seraient pas restés à la Ligue. Peut-être auraient-ils eu des positions, des idées ou de l'énergie bénéfique pour la Ligue. Il affirme : « Parfois j'ai encore envie de leur écrire et de leur dire qu'ils manquent des occasions. Ce serait difficile, il faudrait une mouvance vers un retour à l'origine de la défense des droits et leur sensibilisation ». Il porte encore un intérêt pour les droits et libertés, mais il n'a pas l'impression que ses commentaires recevraient une écoute suffisante. Enfin, il affirme qu'il faudrait un questionnement très profond de la Ligue et il ne sent pas cette volonté en ce moment. Le commentaire de ce membre et son départ manifeste bien l'importance de l'écoute active des membres. Il faut dire qu'à ses débuts, la Ligue choisissait d'aborder des sujets de manière démocratique. Tous les membres se présentaient pour choisir les sujets. Cela n'a pas duré longtemps et pareille démarche serait difficilement envisageable aujourd'hui puisque les membres sont moins impliqués. Il faut cependant considérer qu'un membre n'appartient pas à un groupe simplement par sa présence. Mucchielli présente l'appartenance comme suit :

« Sentir le groupe dans lequel on se trouve et se sentir soi-même de ce groupe englobe un ensemble d'attitudes individuelles et de sentiments, désignés par le mot "appartenance". L'appartenance n'est pas le fait de se "trouver avec ou dans ce groupe" puisqu'on peut s'y trouver sans le vouloir; elle implique une identification personnelle par référence au groupe (identité sociale), des attaches affectives, l'adoption de ses valeurs, de ses normes, de ses habitudes, le sentiment de solidarité avec ceux qui en font aussi partie, leur considération sympathique ". (Mucchielli, 1980, p.99) »

Autrement dit, le membre peut être passivement désigné comme membre parce qu'il a adhéré à la Ligue, mais il ne se sentira pas membre pour autant. Le fait d'écouter les membres n'est pas seulement une façon de les garder, c'est également une manière de les amener à s'impliquer. Mucchielli l'illustre bien ici :

« Fondement de la cohésion des membres et de l'esprit d'équipe, l'identification au groupe est d'une part la caractérisation par chacun de son identité sociale par la référence au groupe (par son appartenance), et d'autre part la considération comme "sienne" des réalisations du groupe, comme "siens" ses succès et échecs » (Mucchielli 1980, p.103)

Des individus pourraient être portés à devenir membres et s'impliquer s'ils se sentent écoutés, ce qui serait enrichissant pour la LDL-Québec. Claude l'a dit lui-même : « La force d'une Ligue, c'est l'ancrage social, c'est d'avoir un membership plus important et plus diversifié ». Kim a également traité de l'importance de la diversité des membres en parlant des comités : « Diversifier les types de personnes au sein d'un comité, pas seulement philosophe ou avocat dans un comité. » Ce membre disait à la plaisanterie qu'à la moindre occasion, les philosophes se querellaient sur des questions existentielles et les avocats avaient tendance à s'obstiner sur des virgules. Un membership plus important et diversifié serait bénéfique, mais nous allons nuancer l'impact de l'écoute active pour ne pas sous-entendre qu'elle peut régler tous les problèmes de la Ligue en matière de recrutement. D'abord, ce ne sont pas tous les types de personnes qui vont s'impliquer. Il est vrai que Charlie s'est impliqué à la Ligue en ayant une perception très stricte des droits et libertés, du rôle que pourrait jouer la Ligue. Mais il faut dire que l'implication dépend aussi des trajectoires de vie. Voici ce qu'en disait le rapport sur l'implication au sein de la Ligue publié en 2006.

Dans les sociétés modernes, fortement caractérisées par un mouvement d'individualisation, les pratiques d'engagement bénévole et militant constituent des occasions privilégiées pour les individus d'affirmer leur singularité et leur identité « autour de valeurs et d'une certaine représentation d'une vie digne et valable » (GAGNON et al., 2004 : 50). C'est la raison pour laquelle cet engagement est étroitement lié aux trajectoires de vie des individus et qu'il constitue un lieu où chacun peut composer et recomposer son identité dans « un monde où les rôles et statuts assurent moins que jamais aux individus une identité » (GAGNON et al., 2004 : 49). (DESHAIES, M. FUGÈRE I, 2006)

Pour mieux le présenter, il est possible que les membres de la Ligue de Québec aient un parcours de vie qui les oriente plus vers la défense des droits sociaux. Dans cette perspective, pour satisfaire ses membres, la Ligue devra traiter des enjeux associés à cela. Dans le rapport sur l'implication de Deshaies et Fugère, il est fait état que 30 des 35 membres se sentent préoccupés par la lutte contre les injustices sociales. Donc en matière d'implication et de recrutement des membres, la question est de savoir à quel point la Ligue peut-elle tenter de recruter de nouveaux membres en tentant de garder ses membres actuels.

L'autre critique que Charlie faisait à la Ligue est que celle-ci prendrait position trop rapidement et sans nuancer ses propos. Une position rapide qu'elle aurait prise est à propos du conflit israëlo-palestinien. Ce genre de position serait trop rapide et nuirait à la défense d'autres sujets : « Des personnes qui voulaient parler d'autres sujets moins partisans, des sujets plus fondamentaux en termes de droits de la personne, ne sont pas écoutés. » Pour ce qui est des interventions trop rapides, il croit que la réaction de la Ligue dans le cas des manifestations étudiantes en est une bonne illustration. La Ligue a pris position rapidement et, de ce fait, elle aurait perdu toute crédibilité lorsqu'un vrai problème est arrivé : celui de la loi 78. Ce membre manifeste peut-être le désir de faire valoir l'indépendance de la section de Québec en remettant en question l'engagement national de la Ligue dans la défense des droits sociaux, mais cette idée n'a pas été développée directement au cours de l'entrevue. Pour ce qui est des manifestations étudiantes, la question de savoir si une pareille affirmation nuit à la crédibilité de l'organisme ne nous appartient pas. Mais nous pouvons rappeler que cette intervention est en lien direct avec les intérêts de la Ligue au cours des dernières années : défense du droit de manifester, défense des marginalisés face au pouvoir des policiers. La Ligue a donc pu percevoir des raisons d'agir qui entraient dans son mandat avant l'arrivée de cette loi 78. Nous devons aussi envisager cette question en regard de l'étude sur l'implication des membres de la Ligue publiée en 2006. Parmi les membres de la Ligue, cinq (5) membres sur onze (11) croyaient que la capacité de prendre des positions publiques est importante pour la Ligue. Charlie croit que la Ligue pourrait agir autrement et cela pourrait peut-être attirer d'autres membres. Il n'y a cependant pas de garantie qu'agir différemment attire de nombreux membres. La Ligue pourrait se questionner à partir des propos de ce membre qui est resté impliqué de nombreuses années dans son organisation.

Charlie a une conception de la Ligue qui est différente de celle des autres membres rencontrés. Ses critiques montrent bien que la Ligue peut se fermer à des membres ou à des enjeux qui ne correspondent pas à la composition actuelle de son membership, aux priorités et aux postures militantes qui y seraient dominantes.

4. Membre de la deuxième période : Kim

Le prochain membre ayant fait des recommandations est un membre de la seconde période. Kim a une position très pragmatique. Lorsqu'on lui suggère de faire des recommandations à l'organisme, il affirme que ce qu'il pourrait dire a peu d'importance considérant les ressources que la Ligue a à sa disposition. Il s'est ensuite exclamé au micro : « Sébastien fait ce que tu peux », s'adressant au coordonnateur actuel de la Ligue. On peut en déduire que ce membre n'a pas de recommandation au niveau de la mission à suivre pour l'organisme. À la base, il considère que la Ligue est bien telle qu'elle est, mais qu'elle doit faire au mieux avec les ressources qu'elle a. Il ressort donc qu'il ne veut pas donner de grande orientation qui pourrait s'avérer non pertinente pour la Ligue. On peut tout de même isoler trois recommandations à partir de son entretien : valoriser les stages, demeurer proche du monde de l'éducation et revenir à la base de l'éducation aux droits.

Il faut dire que Kim est lui-même arrivé à la Ligue comme stagiaire. Il était présent pendant la deuxième période et il a vu les stages prendre de l'importance au fil des années. Il a également été sur le comité de recrutement de la Ligue. Il affirme que le monde communautaire s'en va naturellement vers plus de stages et que cela représente l'avenir. Cette affirmation est également présente dans le rapport sur l'implication des membres de la Ligue de Québec publié en 2006.

« D'autre part, certains auteurs affirment que plusieurs organismes communautaires influencent eux aussi les pratiques d'engagement bénévole et militant par des phénomènes de "formalisation du travail" et de "spécialisation des tâches" qui ont pour conséquence de dévaloriser l'implication de personnes bénévoles et militantes au sein des organismes (DUVAL et al., 2006 : 84). Surchargés de travail, les salariés des organismes consacrent ainsi de moins en moins de temps au recrutement, à la formation et à l'encadrement des bénévoles. Les équipes de bénévoles dans les organismes communautaires sont de plus en plus composées d'anciens stagiaires ou de jeunes diplômés cherchant à acquérir de l'expérience professionnelle. Certains organismes communautaires sont en profonde transformation : "(...) de milieu de vie pour l'ensemble des personnes qu'il était, l'organisme communautaire devient davantage un lieu de travail pour les salariés et les bénévoles, et un lieu de service pour les usagers." (DUVAL et al., 2006 : 85.) » (DESHAIES, M. FUGÈRE I, 2006)

C'est donc dire que le monde communautaire se dirige effectivement vers une professionnalisation, à cause du nombre d'heures du bénévolat qui est moins important et donc la composition des organismes communautaires s'oriente de plus en plus vers un membership spécialisé. Kim a tout de même nuancé légèrement le bilan des bénéfiques du virage vers les stages. Cette position de sa part est due au fait que nous lui avons parlé d'une entrevue avec un membre de la première période. Il s'agissait des propos de Charlie qui affirmait que la Ligue avait perdu son âme. Kim avait une position de conciliation à cet égard. Il concède que les premiers membres étaient peut-être plus militants au départ puisqu'ils ont tout de même fait grandement avancer la Ligue avec peu de moyens. Il le présente comme suit : « Il y a cette perspective de se dire que c'est plus tout à fait la même game, oui ça s'est professionnalisé, mais en même temps on y a perdu... heu ... un peu de l'esprit de départ, qui était très bénévole : on y embarque de plain-pied. Tous les organismes sont comme ça. » Cette affirmation présente un questionnement à faire sur la militance et le bénévolat. Le rapport sur l'implication de 2006 traitait aussi de cette question. Le bénévolat est un don de son temps pour une cause et la militance est une action qui a pour but d'engendrer le changement. La militance aurait donc un caractère beaucoup plus impliqué dans une cause particulière. Dans cette perspective, les membres des premières années seraient des militants qui s'impliquaient pour changer les choses. Cela est confirmé par les entrevues. Les membres avaient des idéaux très larges et leurs interventions semblaient être soumises aux conflits entre eux pour s'assurer d'avoir la meilleure manière d'agir. Dans les périodes qui ont suivi, nous n'avons eu que deux membres, et il serait présomptueux d'affirmer que l'implication des membres de la deuxième et troisième période seraient plus axée sur le bénévolat. Ce questionnement appartient à la Ligue. Mais si la Ligue souhaite davantage développer les stages, nous pouvons lui proposer de se référer au site internet du service de placement de l'Université Laval (SPLA). Cette ressource en ligne permet de faciliter le contact entre les étudiants et les employeurs. De nombreux stages affichés sur ce site ne sont pas rémunérés, la Ligue peut donc y annoncer des propositions en ayant bon espoir de recruter des membres non rémunérés. Nous allons faire un lien avec la recommandation sur l'écoute des membres en utilisant une citation de l'illustrateur belge Phillipe Geluck qui affirme *que « Si on payait mieux les bénévoles, ça donnerait peut-être envie à plus de gens de travailler*

gratuitement. » Cette citation peut sembler au premier degré. Mais du moment qu'on accepte que « payer » le bénévolat ne soit pas forcément sous forme pécuniaire, elle prend tout son sens. Il y a d'autres intérêts que l'argent à s'impliquer. Si la Ligue identifie ce que les stagiaires peuvent rechercher (traitement d'un sujet en particulier, prendre part à quelque chose de plus grand que soi, acquérir une expérience de travail, avoir quelque chose à ajouter à son CV) elle pourrait en retirer quelque chose de son côté. L'intérêt pour la Ligue d'avoir une écoute active peut donc conduire à cela, être conscient de ce qu'elle peut donner et de ce qu'elle peut recevoir.

Les stages ne représentent pas seulement un moyen pour la Ligue d'arriver à ses fins. Le fait de travailler avec les jeunes permet à la Ligue de leur inculquer ses valeurs. En effet un élément qui ressort de l'entretien avec Claude est pertinent à développer ici. Il affirme que les stages permettaient de rejoindre les jeunes. Selon lui, cela est bénéfique parce qu'un jeune qui travaille à la Ligue, c'est quelqu'un qui va garder des valeurs propres à la Ligue tout le long de sa carrière. La sociologie désigne par le terme socialisation ce « processus par lequel le nouvel arrivant apprend le système de valeurs, les normes, et les comportements de la société ou du groupe qu'il vient de joindre » (Schein, 1968). Le membre qui se joint à la Ligue peut donc y apprendre les valeurs de la Ligue et être influencé par ces valeurs dans ses choix de vie. Mintzberg présente l'importance de la socialisation dans le cas des étudiants de droits : « les étudiants en droit, par exemple, n'apprennent pas uniquement les lois et la jurisprudence, mais aussi plus subtilement ce que doit être le comportement d'un juriste. » On pourrait généraliser ce raisonnement à la Ligue en affirmant qu'un jeune qui se joint à la Ligue ne va pas seulement travailler avec elle, il apprend ce que la Ligue valorise comme étant des comportements responsables. Il s'agit donc d'une influence directe et forte pour la Ligue. Plus largement, la Ligue peut également accroître son influence en relation avec le monde universitaire. Claude affirme qu'à ses débuts, la Ligue a toujours tenté de garder un lien avec l'Université Laval. Ce lien avec les professeurs permettait à la Ligue d'avoir accès à une expertise qu'elle ne pourrait s'offrir autrement. Kim a fait une recommandation semblable, mais plus orientée vers les étudiants. « Nous autres, dans notre temps, on laissait des brochures dans les associations de cégep et université, c'est sûr que c'est un lien qui s'est perdu et qui devrait être retrouvé. » Pour lui, la Ligue a perdu trop de partenariats dans la crise de 2006. Le

premier partenariat à regagner est avec les associations étudiantes. Ces deux membres soulignent donc l'importance de garder contact avec le milieu de l'éducation.

Kim défend également un retour à la base. Il ne s'agit pas de retourner à ce que la Ligue était à ses débuts. Pour lui, la base, c'est la population. Il croit que la Ligue devrait traiter de ce qui intéresse directement les gens et jouer auprès de ceux-ci un rôle d'éveilleur de conscience. Kim le formule ainsi : « Par exemple on ouvre le journal et on entend quelqu'un dire "Hey ça là, ça n'a pas de bon sens que le gouvernement veuille faire cela" C'est justement à ces sujets ou enjeux-là que la Ligue devrait s'intéresser. La plupart du temps, les gens sont simplement mal informés, ils ne sont pas idiots. » Il est important de spécifier que Kim n'a rien contre la Ligue actuelle. Il ne semble pas penser qu'elle doive se remettre en question comme le pense Charlie.

Peut-être peut-on interpréter cette proposition de Kim comme une manière de développer la mission d'éducation de la Ligue en étant plus attentive aux opportunités.

On peut retenir qu'en tant que membre qui a été présent du début de la première période jusqu'au milieu de la troisième, Kim souligne l'importance des stages pour la Ligue. Plus largement, un lien avec le monde universitaire est à valoriser. D'autre part, il croit que la Ligue pourrait étendre sa mission d'éducation à ce qui intéresse les gens de près.

5. Membre de la troisième période : Maxence

Le dernier membre ayant fait des recommandations est Maxence, qui était présent lors de la réorganisation de la Ligue. Il fait partie de la vague d'avocats qui sont entrés à la Ligue à ce moment. Maxence a fait un commentaire et une recommandation.

Son commentaire était favorable à la Ligue. Il pense qu'elle a bien su se développer. Elle a bien réussi considérant le contexte de subvention difficile depuis l'élection du gouvernement Harper. Il souhaite que la Ligue continue sa mission d'éducation et de vulgarisation des droits, car le droit coûte cher; bien qu'il doit être accessible. C'est justement, selon lui, le devoir de la Ligue de rendre le savoir sur les droits plus accessible. Il a affirmé que la Ligue pourrait traiter d'autres sujets où les gens ont besoins

du droit sans en avoir les moyens. Par exemple, il a cité le droit auprès des personnes âgées.

Ce qui a retenu son attention, ce sont relations entre les sections de la Ligue de Québec, l'Estrie, le Saguenay et le siège social de Montréal. En le questionnant sur les recommandations qu'il ferait à la Ligue, il a simplement répondu qu'il devrait y avoir *une* Ligue. Réponse qui semblait claire de son point de vue, mais qu'il a dû nous expliquer. Les relations entre les Ligues étaient, selon lui, difficiles : « on s'appelait pour s'engueuler, se chicanait sur les lieux où se rencontrer, les subventions que nous voulions demander ». Il affirme également : « Montréal se foutait totalement de nous autres. On devait suivre leur politiques mais sans recevoir de subventions d'eux de manière massives qu'ils recevaient. » Pour lui, la situation était réellement problématique. Il est difficile de savoir à quel moment cette tension est apparue dans l'histoire de la Ligue. Au cours des entretiens, Claude et Charlie ont abordé cette question. Claude affirmait qu'avant 2000, les grandes orientations de la Ligue étaient définies par Montréal et que ce fait était accepté par les membres. Il n'a pas plus longuement parlé de cette question et n'a pas attesté d'un changement à cet égard. Charlie croit que la couverture des 50 ans de la FIDH a donné une visibilité importante à la section de Québec et que la Ligue de Montréal s'en est sentie lésée. Celle-ci croyait que les activités n'étaient pas bien organisées et que la Ligue de Québec ne s'affichait pas suffisamment en tant que section affiliée à Montréal. En dehors des entretiens, les rapports d'activités montrent que la Ligue de Québec est allée vers des sujets plus altermondialistes, alors que ces questions pouvaient être considérées comme étant du ressort de Montréal. Nous pouvons imaginer que cela n'a pas dû aider les relations entre les ligues. Plus concrètement, les rapports d'activités soulèvent des relations difficiles au moins entre 2006 et 2008, peu avant l'arrivée de Maxence à la Ligue. Les relations entre les Ligues semblent en effet se limiter à des courriels et aucune rencontre n'est prévue. Il est fait état d'une tentative de rapprochement dans le rapport 2010-2011. En effet, on y affirme que :

« Suite aux débats déclenchés lors des propositions visant à modifier les règlements généraux de la Ligue, d'importantes discussions ont été entamées entre la LDL-Québec et son siège social. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin de trouver un terrain d'entente et d'améliorer nos relations et collaborations (11 décembre et 20 février 2010 et 2 avril 2011). »

Le rapport de 2012-2013 souligne la bonne entente entre la LDL-Québec et le siège de Montréal en soulignant l'indépendance de la Ligue de Québec. Le coordonnateur actuel semble illustrer que les relations vont mieux qu'elles ne l'ont déjà été : « Les relations vont bien, on a des communications régulières ». Les relations ne semblent cependant pas aller comme il le souhaiterait entre les Ligues de Québec et de Saguenay. Un des membres affirmait que le coordonnateur de la Ligue de Saguenay n'avait pas la permission de son conseil d'administration pour discuter avec les autres sections. Cela dit, dans l'ensemble, les relations iraient mieux qu'elles ne l'ont déjà été. Le témoignage de Maxence souligne cependant l'importance des bonnes relations entre les Ligues. Il n'est pas le seul à souhaiter cela; Alex veut également que les Ligues entretiennent de bonnes relations. Ce membre a travaillé avec les membres de Montréal et il défend que ceux-ci n'ont aucune prétention de domination et qu'ils souhaitent défendre les droits et libertés au même titre que les membres de la Ligue de Québec. Pour améliorer les relations au sein de l'organisme, il serait bon de revenir sur la signification du principe supérieur commun (PSC) de l'organisation. Le principe supérieur commun unit les membres d'une organisation autour d'un idéal rassembleur. Il semble que le principe rassembleur aurait intérêt à être clarifié pour mieux harmoniser les rôles des Ligues de Montréal et de ses sections. Cela pourrait accroître la cohérence interne de la Ligue et faciliter les actions conjointes. Il est possible que ce débat sur les règlements généraux en 2010 ait été une occasion de remise en question des rôles des Ligues, mais nous n'avons eu aucune information supplémentaire à ce sujet.

Maxence est celui qui a donné le moins de recommandations ou de commentaires sur la Ligue au fil de l'entretien. Malgré cela, au moment de citer une recommandation formelle, sa réponse était claire; la Ligue doit être unie.

Conclusion sur les perspectives d'avenir

Les recommandations des membres de la première période semblent donc souligner les caractères que la Ligue a pu perdre au cours des années. Sans adhérer ou contredire leurs propos, il semble que ceux-ci manifestent des mises en garde pour les orientations futures

de la Ligue. Deux de ces trois membres sont néanmoins contents de ce que la Ligue est devenue. Les propos du troisième nous laisse entendre qu'il n'est pas du même avis. Le membre de la deuxième période comprend cette position des membres de la première période. Pour lui qui a vécu l'entre-deux, la critique est compréhensible et peut mériter un questionnement. Mais pour ce qui est des perspectives d'avenir, les membres de la deuxième et troisième période semblent accorder plus d'importance à la composition de la Ligue, et ils sont plus nuancés dans ce qui devrait constituer la mission de la Ligue dans l'avenir.

Donc, les membres croient que la Ligue devrait :

- Conserver un rôle de surveillance dans la société et ne pas se limiter à des sujets précis.
- Devrait garder une sensibilité face aux droits dans le monde.
- Nuancer ses propos lors de ses interventions publiques.
- Valoriser les stages qui donnent des moyens à la Ligue, et qui permettent également d'éduquer la prochaine génération de professionnels.
- Devrait garder un bon contact avec les autres sections.

Conclusion

Nous cherchions à caractériser l'évolution de la Ligue des droits et libertés - Section Québec, depuis sa formation, dans son organisation, son membership, ses actions, ses enjeux et la représentation sociale que les membres ont de l'organisation. Notre bilan des vingt ans de la LDL-Québec a été divisé en trois périodes : la période de lancement, la période d'essor et de crise, et la période de professionnalisation. Les événements et enjeux des périodes ont pu être éclaircis grâce aux entretiens avec les membres.

La période de lancement (1994-2001) est caractérisée par la gestation de l'organisme. La Ligue possède très peu de moyens (ressources financières et humaines), elle s'active principalement à travers des colloques et des réflexions non médiatisés. Les membres identifient la Ligue d'abord comme un organisme de réflexion et de surveillance des institutions publiques. Cette surveillance va permettre à la Ligue d'acquérir de la visibilité lors du traitement du sujet de la démocratie municipale. Elle bénéficiera également de visibilité grâce au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1998, occasion qui lui permettra d'organiser des ateliers d'éducation aux droits offerts dans les écoles. À partir de ce moment, la Ligue s'est construite une identité grâce aux ateliers de sensibilisation auprès des jeunes. Au terme de cette période, la Ligue commence à être plus visible publiquement. Elle peut également compter sur l'obtention d'un local qui va lui permettre d'entreprendre des actions plus structurées.

La période d'essor et de crise (2001-2006) est caractérisée par une expansion de la LDL-Québec qui se terminera en crise, cinq ans plus tard. Au début de cette période, la Ligue a des ressources. Elle peut compter sur plus de subventions qu'à la première période, un local et un coordonnateur payé 25 heures par semaine pour diriger ses activités. La Ligue subit alors de nombreuses influences de son environnement. Deux événements, les attentats du 11 septembre 2001 et le Sommet des Amériques tenu en avril 2001 à Québec, vont créer une conjoncture qui la rapprochera le milieu communautaire. La Ligue entrera facilement dans de nombreux partenariats. Cela aura pour effet de la conduire vers des sujets plus altermondialistes. Au terme de cette période, la Ligue sera en crise puisqu'elle sera privée de subventions pendant une année. Entre de nombreux partenariats, elle se

questionne également sur son identité et sur les actions qu'elle devrait entreprendre.

La période de professionnalisation (2007 à aujourd'hui) est caractérisée par une réorganisation de la LDL-Québec. La Ligue se restructure à l'interne, elle doit également faire face à des changements dans la politique de subventions. Pour combler le manque de ressources, la Ligue se développera grâce aux stages. Cela a eu pour effet de professionnaliser et de rajeunir la Ligue puisque ces stagiaires sont restés à la Ligue à la suite de leurs stages. Avec ses recrues issues du droit et du service social, la Ligue s'oriente principalement vers le sujet de la judiciarisation des marginalisés.

Aujourd'hui, la Ligue a moins de visibilité médiatique, mais elle est plus visible dans l'espace public grâce au forum sur le Parvis. Ce forum permet à la Ligue de se questionner en plein air sur la place des marginalisés dans l'espace public. La majorité des membres interrogés sont heureux de ce que la Ligue est devenue. Les membres de la première période souhaitent tout de même que la Ligue conserve un rôle de surveillance pour révéler au public les violations des droits qui passent inaperçues. L'initiative de s'orienter vers les stages est bien perçue par les membres. Cela permet à la Ligue d'avoir une expertise, mais également de sensibiliser la prochaine génération de professionnels. Grâce à eux, la Ligue pourra subsister encore longtemps.

Bibliographie

AMBLARD, H. BERNOUX, P. HERREROS, G. LIVIAN, Y-F. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Éditions du Seuil, 2005.

BELLEAU, Josée, *La gestion démocratique dans les organismes communautaires, Séminaire de réflexion, Centre de formation populaire et Relais-femmes.*

CLARK, Wilson, « Incentive systems: a theory of organisations », *Administrative Science Quarterly*, 6/2, 1961, 129-166.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE (CDPDJ). *Après 25 ans, la charte québécoise des droits et libertés. Volume I bilan et recommandations*, [En ligne]. Adresse URL : http://www.cdpcj.qc.ca/publications/bilan_charte.pdf (Page consultée le 27 septembre 2013)

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE. *Origine de la charte*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits/Pages/charte-origine.aspx> (Page consultée en novembre 2013)

COSTALAT-FOUNEAU, Anne-Marie. *Identité sociale et langage : La construction du sens*. Paris, Éditions L'Harmattan, 2001.

CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard. *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil. 1977.

DOUCIN, Michel. *Les organisations non gouvernementales « acteurs - agis » des relations internationales ?*. Thèse en vue de l'obtention du doctorat en science politique. Institut d'Études Politiques de Bordeaux. 2005.

DESHAIES, M. FUGÈRE I, (Page consultée le 10 décembre 2013). *Profil et motifs d'engagement des membres de la Ligue des Droits et Libertés Section Québec*. [En ligne]. Adresse URL http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/soc/fichiers/deshaies_et_fugere.pdf

DESREUMAUX, Alain. *Théorie des organisations*, Condé-sur-Noireau, ÉDITION Management et Société, 1998.

DOUGLAS, M. *In the Active Voice*. London, Routledge & Kegan, 1982.

ETZIONI, Amitai. *Les organisations modernes*, Gembloux, Duculot, 1971.

EURÉVAL (Centre européen d'expertise en évaluation). *Réaliser un entretien semi-directif*. Fiche technique Euréval, 2010. [En ligne]. Adresse URL : http://www.eureval.fr/IMG/File/FT_Entretien.pdf (Page consultée le 17 octobre 2013)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Charte des droits et libertés de la personne*. [En ligne]. Adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM (Page consultée en novembre 2013)

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Les instruments internationaux des droits de l'homme* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx> (Page consultée en novembre 2013)

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 14 – 25 juin 1993, Vienne, Autriche* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ohchr.org/FR/ABOUTUS/Pages/ViennaWC.aspx> (Page consultée en novembre 2013)

JODELET, Denise. « Représentations sociales : un domaine en expansion », *Les représentations sociales*. Paris : Presses Universitaires de France, 1989.

KLEIN, H.J., MOLLOY, J.C., BRINSFIELD, C.T., *Reconceptualizing workplace commitment to redress a stretched construct : Revisiting assumptions and removing confounds*. *Academy of Management Review*, 2012.

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH). *Les grands combats de la FIDH*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fidh.org/fr/qu-est-ce-que-la-fidh/Histoire/> (Page consultée le 27 septembre 2013).

LE PETIT ROBERT. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert. Maury Imprimeur, 2000.

LEMONDE, Lucie. *Le rôle des organisations non-gouvernementales*. [En ligne]. Adresse URL : rs.sqdi.org/volumes/11.2_-_lemonde.pdf (Page consultée le 27 septembre 2013).

LES ORGANISMES SOUTENUS PAR LE PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRAIN DE L'ÉDUCATION, (Page consultée le 8 décembre 2013). *Portraits des secteurs d'intervention en 2003-2004 et typologie des courants de pratiques*, [En ligne]. Adresse URL : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/95075.pdf

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL). *50 ans d'action, au cœur des luttes 1963-2013*. Québec, Ligue des droits et libertés – Montréal, 2013.

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL). *Bulletin de la Ligue des droits et libertés - automne 2008. Sommes-nous une société en perte de compassion?* Québec, Ligue des droits et libertés – Montréal, 2008

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS - SECTION QUÉBEC (LDL-Qc). *Rapports d'activités annuels*. [1993-1994], [1994-1995], [1995-1996], [1996-1997], [1997-1998], [1998-1999], [1999-2000], [2000-2001], [2001-2002], [2003-2003], [2003-2004], [2004-2005], [2005-2006], [2006-2007], [2007-2008], [2008-2009], [2009-2010], [2010-2011], [2011-2012], [2012-2013]

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL). *Rapport social Mars 2006*, [En ligne]. Adresse URL : http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rap-2006-03-00-rapport_social.pdf (Page consultée le 27 septembre 2013)

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (LDL). *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, juin 2013*, [En ligne]. Adresse URL : <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport-droits-humains-web.pdf> (Page consultée le 27 septembre 2013).

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. *1689 : Déclaration des droits (Angleterre)* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ldh-france.org/1689-declaration-des-droits.html> (Page consultée en octobre 2013)

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982, Annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, c 11, [En ligne]. Adresse URL : <http://canlii.ca/t/q3x8> (Page consultée en novembre 2013)

MINTZBERG, H. *Structure et dynamique des organisations*. Les éditions d'organisation, Paris, 1982.

MOSCOVICI, S. « Attitudes and opinions » . *Annual Review of Psychology 14*, Paris, 1963, p.231-260.

NEVEU, E. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte, 2005.

ORGANISATION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES. *À propos de l'ONU* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.un.org/fr/aboutun/> (Page consultée en octobre 2013)

ORGANISATION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES. *Déclaration universelle des droits de l'homme* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/> (Page consultée en octobre 2013)

RADIO-CANADA. *Proclamation de la loi constitutionnelle de 1982*. [En ligne]. Adresse URL : <http://archives.radio-canada.ca/politique/national/clips/5731/> (Page consultée en octobre 2013)

ROBBINS, S.P. *Organization Theory*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 2nd, 1987

SCHEIN, E. H. *Organizational Socialization and the Profession of Management*, *Industrial Management Review*, hiver 1968: 1-16.)

SOCIETY OF NOVA SCOTIA. *Guide du droit à l'intention des organismes sans but lucratifs du canada atlantique*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.cliapei.ca/sitefiles/File/publications/Francais/FGEN8.pdf> (Page consulté le 18 octobre 2013)

TENEAU, G. *La résistance au changement organisationnel : perspectives sociocognitives*. Éditions L'Harmattan, Le Mesnil-sur-l'Estrée, 2005.

TOURAINÉ, A. *Sociologie de l'action*. Les éditions du Seuil, Paris, 1965.

ZAVALLONI, M. *Grounding discourse analysis in identity process. A theory of background thinking*, in Markantonis & Rigas, Montréal, 1998.

Annexes

Annexe 1 :Schéma d'entretien

Annexe 2 :Schéma d'entretien

Annexe 3 :Lettre de sollicitation

Annexe 4 :Formulaire de consentement

Annexe 5 :Pages couverture non utilisées

Annexe I : Schéma d'opérationnalisation
Schéma d'opérationnalisation

Concept	Dimensions	Indicateurs	Questions
Enjeux liés aux droits et libertés	Identification et adhésion	Présentation	Q.1
		Membre LDL	Q.2
		Durée membership	Q.3
		Attirance LDL	Q.4
		Avantages et inconvénients	Q.5
		Facteurs positifs	Q.6
		Facteurs négatifs	Q.7
	Participation et implication	Implication à LDL	Q.8
		Responsabilités	Q.9
		Autres organismes	Q.10
		Lien d'implication	Q.11
		Impacts et retombées	Q.12
		Pertinence	Q.13
		Section régionale	Q.14
		Rôle régional	Q.15
		Mobilisation des ressources	Q.16
		Enjeux LDL à Québec	Q.17
		Perception mobilisation ressources	Q.18
		Enjeux prioritaires	Q.19
	Représentation LDL	Q.20	
	Enjeux et perspectives	Quitter l'organisme	Q.21
		Intention d'implication	Q.22
		Actions futures	Q.23
		Opinion sur l'organisation	Q.24
		Points forts et faibles	Q.25
		Valorisation des forces et faiblesses	Q.26
		Facteurs influents	Q.27
		Enjeux primordiaux	Q.28
		Enjeux nouveaux	Q.29

Annexe II : Schéma d'entretien

Schéma d'entretien

- Présentation de l'interviewer
- Présentation du projet de recherche
- Objectif du projet de recherche
- Déroulement de l'entrevue
- Confidentialité, enregistrement, possibilité d'interruption
- Questions du répondant
- Signature du formulaire de consentement

SECTION I : Identification et adhésion

1. Pourriez-vous vous présenter? (Sexe, âge, niveau de scolarité, emploi ou domaine d'étude actuel, revenu avant impôts.)
2. Comment en êtes-vous arrivé à devenir membre de la LDL-Québec?
3. Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans la LDL-Québec?
4. Qu'est-ce qui vous a attiré vers cette organisation?
5. Quelles sont, selon vous, les avantages et les inconvénients liés à l'implication au sein de la LDL-Québec?
6. Y a-t-il des facteurs qui pourraient accroître votre participation à la LDL-Québec? Si oui, lesquels et pourquoi?
7. Y a-t-il des facteurs qui pourraient diminuer votre participation à la LDL-Québec? Si oui, lesquels et pourquoi?

SECTION II : Participation et implication

8. Comment décririez-vous votre implication à la LDL-Québec? A-t-elle été modifiée depuis votre adhésion? Si oui, pourquoi?
9. Avez-vous eu des responsabilités au sein de la LDL-Québec? Si oui, lesquelles?
10. Vous êtes-vous impliqué dans d'autres organismes? Si oui, lesquels?
11. Faites-vous un lien entre votre implication dans d'autres organismes et celle au sein de la LDL-Québec?
12. Selon vous, quels sont les impacts et les retombées de votre engagement pour la LDL-Québec? Racontez nous vos principales implications. Perception de changements ou d'une progression?
13. Est-ce toujours pertinent de se battre pour les droits et libertés au Québec? Pourquoi?
14. Selon vous, la section régionale de Québec de la LDL-Nationale est-elle nécessaire?
15. A-t-elle un rôle particulier à jouer?
16. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux ayant mobilisé les ressources de la LDL-Québec depuis votre adhésion à cette dernière? (reprendre les enjeux un par un pour approfondir la discussion)
17. Selon vous, les causes pour lesquelles la LDL-Québec s'investit sont-elles en lien avec les enjeux autour des droits et libertés propres à la ville de Québec?
18. Comment percevez-vous la mobilisation des ressources par la LDL-Québec par rapport aux enjeux à Québec?
19. Selon vous, la LDL-Québec privilégie-t-elle certains enjeux au détriment d'autres? Si oui, lesquels et pourquoi? Constatation d'une évolution de ses priorités?
20. Votre représentation de la LDL-Québec a-t-elle changée depuis votre implication dans cette dernière? Si oui, comment?

SECTION III : Perspectives et enjeux

21. Avez-vous déjà songé à quitter l'organisme? Si oui, pourquoi?

22. Avez –vous l’intention de demeurer impliqué dans la LDL-Québec durant les prochaines années? Pourquoi? Comment?
23. Avez-vous des attentes envers les actions futures de la LDL-Québec? Si oui, lesquels?
24. Quelle est votre opinion quant à l’organisation et à la mobilisation des ressources de la LDL-Québec afin d’atteindre ses objectifs?
25. Selon vous, quels sont les points forts et les points faibles quant à l’organisation et à la mobilisation des ressources de la LDL-Québec afin d’atteindre ses objectifs?
26. Comment faire valoir ces forces et corriger ces faiblesses?
27. Nous allons énumérer des facteurs pouvant influencer l’exercice de la LDL-Québec dans son environnement et dites-nous ce que vous en pensez. (La professionnalisation de l’humanitaire, les médias sociaux qui facilite les contacts et prises de position, la valorisation du développement durable, la mondialisation, démobilitation, l’individualisme, banalisation des ONG, accès à l’information, complexification des sujets qui rend les actions difficiles, l’intégrisme et dogmatisme idéologique, changement rapide de la société)
28. Selon vous, quels sont les enjeux qui ont été importants et qui doivent le rester? Discussion individuelle des enjeux (jeunes et polices, l’immigration, le néolibéralisme, la protection de la vie privée, le racisme)
29. Quels seraient les nouveaux enjeux que la Ligue devrait aborder?

Annexe III : Lettre de sollicitation



Décembre, 2013

Objet : Sollicitation des membres et des coordonnateurs pour la recherche sur le bilan des enjeux et des actions entreprises par la Ligue des droits et libertés – Section Québec durant ses vingt ans d’existence.

Chers membres et coordonnateurs,

Dans le cadre de son 20e anniversaire, la Ligue des droits et libertés – Section Québec a fait appel au Laboratoire de recherche du département de sociologie de l’Université Laval pour produire un bilan de ses actions. Ce bilan sera effectué par des étudiants au baccalauréat en sociologie sous la direction d'un professeur et d'un étudiant gradué. L’étude a pour objectif de périodiser les changements et les événements marquants de l’histoire de la LDL-Québec, de caractériser son organisation et ses activités dans son contexte, d’identifier ses enjeux et de saisir la représentation sociale de la Ligue dans son évolution.

Votre participation à cette étude consisterait à nous accorder un entretien qui contribuera à enrichir la connaissance de la Ligue et des enjeux qui l’interpellent. Les entretiens semi-dirigés seront d’une durée d’environ 60 minutes et seront enregistrés. Les informations personnelles et l’identité de la personne interrogée demeureront confidentielles.

Pour nous signaler votre intérêt à participer aux entretiens, prière de nous indiquer par courriel votre nom, adresse de courriel, numéro de téléphone et votre implication avec la LDL-Québec.

Merci d’avoir pris connaissance de notre projet et nous vous remercions à l’avance pour votre collaboration.

Pier-Luc Castonguay : (pier-luc.castonguay.1@ulaval.ca)

Charles-Alex Maranda : (charles-alex.maranda.1@ulaval.ca)

Étudiants en sociologie à l’Université Laval et chercheurs pour cette enquête.



**Bilan des enjeux et des actions entreprises par la Ligue des droits et libertés –
Section Québec depuis ses vingt ans d’existence**

Formulaire de consentement

Présentation des chercheurs

Cette recherche est effectuée dans le cadre du Laboratoire de recherche en sociologie de l’Université Laval (enseignement pratique de la recherche de 1er cycle). Elle est réalisée par Charles-Alex Maranda et Pier-Luc Castonguay sous la direction de monsieur Dominique Morin et sous la supervision de monsieur Arona Moreau en réponse à la Ligue des droits et libertés - Section Québec qui souhaite produire un bilan de ses vingt ans d’existence.

L’objectif de l’étude

L’objectif de l’étude est de faire un bilan des actions de la Ligue des droits et libertés – Section Québec à la suite de ses vingt ans d’existence et d’activité. La LDL-Québec souhaite faire une évaluation de ses actions antérieures pour pouvoir efficacement orienter ses interventions futures. Pour produire ce bilan, les chercheurs recueilleront les témoignages de membres ayant pris part aux actions de la Ligue.

Modalité de la participation à la recherche

La participation à la recherche consiste à prendre part à une entrevue individuelle, d’une durée de moins d’une heure, selon votre disponibilité. L’entrevue s’organisera en fonction des thèmes suivant :

- Votre profil général
- Vos motivations et valeurs
- Votre participation au sein de la LDL-Québec
- Votre vision sur les enjeux d’avenir de la LDL-Québec

Les entrevues seront enregistrées sur support audio.

Risques, inconvénients et avantages pour le participant

L’étude ne présente pas d’inconvénient connu pour le participant : nous assurons la confidentialité des informations recueillies. La contribution du participant enrichira la

connaissance de la LDL-Québec des enjeux qui, du point de vue de ses membres, l'interpelleront dans le futur.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Le participant est libre de ne pas répondre à l'ensemble des questions abordées. Le participant peut également se retirer de l'étude en tout temps s'il le souhaite, il n'est pas tenu de se justifier et cette décision n'entraînera aucune conséquence à son endroit. Le participant souhaitant se retirer doit simplement aviser les chercheurs de son désir de se retirer et, à la suite de cela, les informations qu'il a fournies seront détruites.

Confidentialité et gestion des données

Toutes les informations obtenues dans le cadre de cette recherche demeureront confidentielles. Les noms et prénoms des participants, de même que les titres ou fonctions qui les rendraient aisément identifiables, ne paraîtront dans aucun rapport. Si des extraits d'entrevue devaient être cités dans le rapport de recherche, ceux-ci seraient présentés de façon à protéger l'anonymat des participants. Les enregistrements et autres informations seront conservés sous verrou et détruits après l'analyse des résultats.

Diffusion des résultats

Un rapport faisant état des résultats de la recherche sera diffusé en mai 2014 auprès des personnes et organismes intéressés et sera remis au client lors d'une cérémonie de clôture. Les résultats de la recherche pourront être ultérieurement l'objet de publications.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec l'un des deux étudiants chercheurs, aux coordonnées indiquées dans ce document.

Charles-Alex Maranda

Courriel : (charles-alex.maranda.1@ulaval.ca)

Pier-Luc Castonguay

Courriel : (pier-luc.castonguay.1@ulaval.ca)

Pour soumettre une critique ou une plainte à l'égard de la recherche, veuillez-vous adresser à :

Dominique Morin

Professeur titulaire

Téléphone : 656-2131 poste 5055

Courriel : dominique.morin@soc.ulaval.ca

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour enrichir cette étude et nous tenons à vous remercier du temps que vous nous accordez.

Signatures du participant

Je _____ soussigné(e) (nom du participant en lettres moulées) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Bilan des enjeux et des actions entreprises par la Ligue des droits et libertés – Section Québec depuis ses vingt ans d’existence ». J’ai pris connaissance du formulaire et je me déclare satisfait des explications, précisions et réponses que le chercheur m’a fournies quant à ma participation à ce projet. Je comprends que je peux mettre fin à ma participation en tout temps sans avoir à subir de conséquence ou de préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature du participant(e)

Date

Étudiant-chercheurs

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant, avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et avoir fait l’appréciation de la compréhension du participant.

Signature des étudiants-chercheurs

Date

Charles-Alex Maranda

Pier-Luc Castonguay

Annexe V : Pages couverture non utilisées



**Bilan
socio
historique**

20



ANS

**d'enjeux de la ligue des droits
et liberté section Québec**

**Bilan
socio
historique**

**20
ANS**

**d'enjeux de la ligue des droits
et liberté section Québec**